



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

CL/216/SR
15 décembre 2025

Compte rendu du Conseil directeur

216^e session

20 et 23 octobre 2025

Genève (Suisse)

Ordre du jour

1.	Adoption de l'ordre du jour (CL/216/A.1-rev)	3
2.	Approbation du compte rendu de la 215 ^e session du Conseil directeur (CL/215/SR).....	3
3.	Propositions pour l'élection du Président de la 151 ^e Assemblée.....	4
4.	Rapport de la Présidente	
a)	Sur ses activités depuis la 215 ^e session du Conseil directeur	5
b)	Sur les activités du Comité exécutif.....	6
5.	Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'UIP depuis la 215 ^e session du Conseil directeur (CL/216/5-R.1)	8
6.	Situation financière de l'UIP (CL/216/6-R.1).....	10
7.	Budget consolidé pour 2026 (CL/216/7-P.1).....	10
8.	Nomination de deux vérificateurs internes des comptes pour l'exercice 2026 (CL/216/8-P.1)	13
9.	Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP (CL/216/9-P.1-rev).....	13
10.	Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur	
a)	Examen des demandes relatives aux affiliations à l'UIP et au statut d'observateur (CL/216/10a)-P.1 et P.2).....	4 ; 13
b)	Examen de la situation des Parlements membres ayant des arriérés	14
c)	Situation de certains parlements	15
11.	Sixième Conférence mondiale des présidents de parlement et quinzième Sommet des présidentes de parlement.....	12
12.	Point sur la mise en œuvre du thème prioritaire pour 2025 – Conclusions et voie à suivre (CL/216/12-P.1).....	22
13.	Prochaines réunions interparlementaires (CL/216/13-P.1).....	24
14.	Élections au Comité exécutif (CL/216/14-P.1)	24
15.	Activités des organes pléniers et comités spécialisés (CL/216/15-P.1)	
a)	Comité des droits de l'homme des parlementaires (CL/216/15a)-R.1)	26
b)	Forum des femmes parlementaires (CL/216/15b)-R.1).....	34
c)	Forum des jeunes parlementaires (CL/216/15c)-R.1)	33
d)	Groupe du partenariat entre hommes et femmes (CL/216/15d)-R.1)	35
e)	Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (CL/216/15e)-R.1).....	33
f)	Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (CL/216/15f)-R.1)	34
g)	Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine (CL/216/15g)-R.1).....	25
h)	Comité sur la santé (CL/216/15h)-R.1).....	35
i)	Groupe de travail sur la science et la technologie (CL/216/15i)-R.1).....	36
j)	Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent (CL/216/15j)-R.1)	36
16.	Rapports sur les récentes réunions spécialisées de l'UIP (CL/216/16-R.1).....	37
17.	Divers	39

Première séance

Lundi 20 octobre 2025
(matin)

La séance est ouverte à 9 h 25 sous la conduite de la Vice-Présidente de l'UIP, Mme G. Morawska-Stanecka (Pologne).

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La Vice-Présidente, souhaitant la bienvenue aux participants à la 216^e session du Conseil directeur, se dit honorée de remplacer la Présidente de l'UIP, la Dr T. Ackson (République-Unie de Tanzanie), retenue par les élections parlementaires à venir dans son pays, et transmet ses chaleureuses salutations à chacune des personnes présentes.

Elle indique que le Conseil directeur incarne la volonté commune de dialoguer et de coopérer pour élaborer des solutions adaptées aux défis futurs. Elle estime que, dans un monde incertain et complexe en perpétuelle évolution, les Parlements membres de l'UIP doivent faire converger leurs connaissances, leurs sensibilités et leurs convictions pour promouvoir les projets et les idéaux de l'Organisation. Elle fait remarquer que la diversité des origines et des points de vue qu'ils représentent renforce le Conseil directeur et constitue une base solide pour l'action collective.

Mme Morawska-Stanecka rappelle que cette action repose avant tout sur la solidarité, la responsabilité et le respect des normes humanitaires, en particulier dans le contexte mondial actuel de besoins humanitaires sans précédent, où la résilience des populations vulnérables est durement mise à l'épreuve par les conflits, les catastrophes naturelles et les crises sanitaires. Elle rappelle le rôle essentiel des parlementaires pour garantir le respect des normes humanitaires universellement reconnues et le devoir qu'ils ont de soutenir fermement l'action humanitaire en facilitant l'accès aux zones de crise, en mobilisant des ressources et en défendant une intervention rapide et efficace. Elle ajoute que la coopération internationale et l'engagement parlementaire sont déterminants pour que l'aide parvienne aux personnes qui en ont le plus besoin, dans le respect de leur dignité.

Elle encourage l'ensemble des participants à prendre part activement à la session en cours, qui est l'occasion d'aborder des questions majeures, d'échanger des points de vue avec respect et ouverture, et de prendre des décisions qui façonneront l'avenir. Elle conclut son propos en soulignant que, face aux défis internationaux actuels, l'UIP et son action revêtent une importance capitale.

Le Secrétaire général souhaite à son tour la bienvenue aux participants et déclare que lui et ses collègues sont disposés à fournir tout le soutien et l'assistance demandés par le Conseil directeur en vue d'assurer le succès de ses travaux.

Point 1 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (CL/216/A.1-rev)

L'ordre du jour est adopté.

Point 2 de l'ordre du jour

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA 215^e SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR (CL/215/SR)

Le compte rendu de la 215^e session du Conseil directeur est approuvé.

Point 3 de l'ordre du jour

PROPOSITIONS POUR L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA 151^e ASSEMBLÉE

La Vice-Présidente rappelle la pratique habituelle qui consiste à nommer le Président de l'UIP pour présider les Assemblées qui se tiennent à Genève, où il n'y a pas de Parlement hôte, et dit qu'elle considère que le Conseil souhaite qu'elle assume la présidence de la 151^e Assemblée à la place de la Présidente de l'UIP.

Il en est ainsi décidé.

Point 10 de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP ET AU STATUT D'OBSERVATEUR

**a) Examen des demandes relatives aux affiliations à l'UIP et au statut d'observateur
(CL/216/10a)-P.1 et P.2)**

La Vice-Présidente remercie toutes les personnes qui continuent de soutenir l'objectif fondamental de l'UIP visant à atteindre l'universalité et explique qu'une délégation du Parlement de Brunéi Darussalam a assisté à la 149^e Assemblée en qualité d'observateur en vue de son affiliation à l'UIP. Elle précise que, comme indiqué dans le document CL/216/10a)-P.1, le Comité exécutif a reçu une demande d'affiliation de ce Parlement, qu'il a approuvée à l'unanimité. Elle indique que la recommandation consiste à inviter le Conseil directeur à approuver la demande, ce qui ferait du Parlement de Brunéi Darussalam le 182^e Parlement membre de l'UIP.

Elle considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

M. A.R. Taib (Brunéi Darussalam) exprime sa sincère gratitude pour l'accueil chaleureux réservé à sa délégation et déclare que le Parlement de son pays est très fier et honoré d'être admis au sein de l'UIP, précisant que cette affiliation vient concrétiser une aspiration de longue date. Il explique que son Parlement sait le rôle essentiel joué par la diplomatie parlementaire et la coopération dans un monde où les défis complexes ne connaissent pas les frontières, et précise que l'institution à laquelle il appartient entend promouvoir les objectifs et les idéaux de l'UIP, tant pour le peuple de Brunéi Darussalam que pour la communauté internationale. Il indique que son Parlement est donc pleinement déterminé à contribuer de manière constructive aux travaux de l'UIP, à apprendre de l'expérience des autres Parlements membres et à partager ses propres points de vue dans un esprit de solidarité et de respect mutuel. Il conclut son intervention en soulignant que le Parlement de Brunéi Darussalam a hâte de coopérer efficacement avec l'UIP en vue de bâtir un avenir de paix, de stabilité et de progrès durable.

La Vice-Présidente félicite le Parlement de Brunéi Darussalam pour son affiliation et fait savoir que le Comité exécutif a également reçu une demande de réaffiliation, présentée dans le document CL/216/10a)-P.2, de la part du Parlement du Niger, dont l'affiliation à l'UIP a été suspendue lors de la 215^e session du Conseil du fait de l'absence continue d'un parlement opérationnel dans le pays. Elle indique qu'un parlement de transition – le Conseil consultatif de la refondation – a été mis en place en mai 2025, à l'instar d'autres pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale après des coups d'État, permettant ainsi aux parlements concernés de conserver leur affiliation à l'UIP.

Elle explique qu'au cours de deux échanges fructueux avec le Comité exécutif, le Président du Conseil consultatif de la refondation a présenté la nature et la composition de l'organe transitoire, l'ampleur des réformes en cours au Niger et les motifs de la demande de réaffiliation. Elle estime qu'en substance, le Conseil consultatif sollicite l'appui de l'UIP dans ses efforts visant à rétablir la démocratie et la bonne gouvernance au Niger. Elle ajoute que le Comité exécutif a approuvé la demande, conformément à la mission de l'UIP qui vise notamment à assurer l'inclusivité, atteindre l'universalité et aider tous les parlements nationaux soucieux de défendre les valeurs démocratiques. Elle précise que la recommandation consiste dès lors à inviter le Conseil directeur à approuver la demande, et à demander au Secrétaire général de poursuivre le dialogue avec le Conseil consultatif de la refondation et de réfléchir à la façon dont l'UIP pourrait l'aider au mieux.

Mme Morawska-Stanecka considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

M. M.H. Djingarey (Niger) se dit très heureux de la réaffiliation du Niger à l'UIP et précise que le Président du Niger en personne se félicite que la demande ait été approuvée. Il ajoute que le Conseil consultatif réaffirme sa détermination à honorer ses engagements envers l'UIP et à rendre compte régulièrement de l'avancement de ses travaux.

La Vice-Présidente félicite le Parlement du Niger pour sa réintégration au sein de la famille de l'UIP et invite tous les Parlements membres de l'Organisation à accroître leurs efforts de sensibilisation en vue d'atteindre l'universalité en incluant les parlements de tous les États membres de l'ONU.

Point 4 de l'ordre du jour

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

a) Sur ses activités depuis la 215^e session du Conseil directeur

Le Secrétaire général, présentant le rapport de la Présidente de l'UIP au nom de celle-ci et appuyant son propos à l'aide d'un diaporama, explique que les questions nationales urgentes dans le pays de la Présidente ne l'ont pas empêchée d'exercer ses responsabilités en tant que Présidente de l'UIP. Il rappelle que depuis la 215^e session du Conseil directeur, la Présidente a représenté activement l'UIP lors de réunions régionales et mondiales de haut niveau, notamment en mai 2025 à la 19^e réunion du Bureau des présidents de parlements nationaux de la Communauté de l'Afrique de l'Est et de l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est, tenue à Dar es Salaam, et en juillet 2025 au forum politique de haut niveau pour le développement durable à New York, destiné à examiner les progrès et les revers dans la mise en œuvre des ODD, en s'intéressant particulièrement à l'ODD 3 sur la bonne santé et le bien-être, et à l'ODD 5 relatif à l'égalité des sexes.

Il ajoute que dans le cadre du mandat de l'Organisation visant à promouvoir des sociétés inclusives, la Présidente de l'UIP a aussi participé à la deuxième Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel, tenue en juin 2025 à Rome en collaboration avec le Parlement italien, qu'elle remercie pour son accueil chaleureux. Il rappelle que la Conférence avait pour thème *Renforcer la confiance et susciter l'espoir pour bâtir notre avenir commun* et qu'elle visait à renforcer la coopération pour favoriser la coexistence entre les différentes communautés et ainsi contribuer à la paix et à l'harmonie sociales. Il précise que les participants ont également assisté à une audience avec le pape Léon XIV.

Le Secrétaire général indique qu'en outre, la Dr Ackson a présidé de nombreuses réunions de l'UIP et de ses partenaires, notamment la réunion du Comité préparatoire de la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement en juillet 2025 à Genève, où elle a dirigé les délibérations du Comité jusqu'à l'achèvement du document final qui sert désormais de référence pour les futurs travaux de l'UIP. Il ajoute que, le même mois, la Présidente a également représenté l'UIP et modéré les discussions lors de l'audition interactive multipartite organisée à New York pour le trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, au cours de laquelle le rôle pionnier de l'UIP en faveur des droits des femmes et des filles a été salué. Il rappelle qu'en plus de présider les consultations en cours sur l'élection prochaine du nouveau Secrétaire général de l'UIP et les réunions en ligne du jury du Prix Cremer-Passy, la Présidente de l'UIP a participé, durant le forum politique de haut niveau à New York, à l'inauguration de la réunion intitulée *European Union with Friends*, consacrée au partage d'expériences concernant la mise en œuvre des ODD.

Il précise que la Présidente de l'UIP remercie toutes les personnes qui ont contribué au succès de la sixième Conférence mondiale historique des présidents de parlement, notamment ses collègues du Comité préparatoire de la Conférence. Le Secrétaire général conclut son intervention en indiquant que la Présidente a eu l'honneur d'accueillir les participants à cet événement ainsi qu'au quinzième Sommet des présidentes de parlement qui s'est tenu juste avant et qu'elle a co-présidé.

La Vice-Présidente, faisant rapport sur les réunions auxquelles elle a pris part au nom de la Présidente de l'UIP depuis la 215^e session, dit qu'elle a participé en septembre 2025 à la onzième Conférence mondiale des jeunes parlementaires à Lima, où la parité parmi les

participants a été atteinte pour la première fois. Elle explique que les discussions ont porté sur l'importance d'unir les générations en faveur de l'égalité des sexes et aussi sur les inquiétudes soulevées par le ralentissement, voire le recul, des progrès, comme le montrent les données selon lesquelles les jeunes femmes représentent moins d'un tiers des parlementaires dans le monde. Elle indique que les participants ont appelé à des mesures correctives urgentes, notamment à des partenariats avec les organisations de la société civile et les organisations de jeunes pour développer l'éducation civique, promouvoir un leadership inclusif et porter haut la voix des jeunes en politique. Elle explique que l'avenir appartient aux jeunes et que leur mobilisation à Lima pour faire progresser l'égalité des sexes a été exemplaire.

Elle précise qu'en octobre 2025, elle a aussi participé au onzième Sommet des présidents de parlement du G20 (P20) au Cap (Afrique du Sud), sur le thème *Mettre la diplomatie parlementaire au service de la solidarité mondiale, de l'égalité et de la durabilité*. Elle dit que, dans son allocution d'ouverture, elle a souligné la nécessité de traiter des questions aussi diverses que les changements climatiques, l'égalité des sexes, le commerce responsable et l'impact de l'intelligence artificielle (IA). Elle indique que parmi les défis mondiaux examinés figuraient la crise climatique, l'augmentation de la dette dans les pays en développement et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, en insistant sur le soutien à la transition écologique, l'accès aux énergies propres et la participation des populations locales aux prises de décisions. Elle ajoute que la déclaration conjointe issue du Sommet appelle à un renforcement de la coopération internationale, à un soutien accru aux groupes vulnérables et à une plus grande participation des femmes et des jeunes à la vie politique et à l'élaboration des politiques publiques. Elle note que, lors des réunions bilatérales tenues en marge du Sommet, les participants ont exprimé leur intérêt croissant pour un renforcement de la coopération avec son pays, la Pologne, notamment dans le cadre des futures initiatives du G20.

Mme Morawska-Stanecka rappelle que le Comité exécutif a pris note du rapport de la Présidente de l'UIP, qu'il l'a remerciée pour les activités entreprises et qu'il lui a adressé ses meilleurs vœux pour sa réélection aux prochaines élections parlementaires en République-Unie de Tanzanie.

Elle considère que le Conseil directeur souhaite prendre note des rapports de la Présidente et de la Vice-Présidente de l'UIP.

Il en est ainsi décidé.

b) Sur les activités du Comité exécutif

La Vice-Présidente, rendant compte des activités menées par le Comité exécutif depuis la 150^e Assemblée, indique que le Comité a tenu des séances intensives et productives le 29 juin 2025 à Olympie (Grèce), et les 17 et 18 octobre 2025 à Genève, et qu'une autre réunion est prévue le 22 octobre 2025 pour achever ses travaux. Elle explique qu'en plus des points figurant à l'ordre du jour du Conseil, le Comité exécutif a pris note des résultats encourageants décrits dans les rapports annuels des Membres, s'est réjoui du grand nombre de réponses reçues et a félicité les Parlements membres pour leurs bonnes pratiques découlant de la mise en œuvre des résolutions de l'UIP. Elle dit que le Comité encourage les Parlements membres à continuer de fournir des rapports annuels et que cet exercice constitue un important outil de reddition de comptes concernant la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP. Elle ajoute que le Comité encourage également les Parlements membres à diffuser en interne les rapports sur les événements de l'UIP afin de favoriser des débats parlementaires sur leurs résultats, et à poursuivre l'élaboration de textes législatifs conformes aux recommandations de l'UIP.

S'agissant de la 151^e Assemblée de l'UIP, elle indique que le Comité exécutif a été informé de l'état d'avancement des préparatifs et qu'il se réjouit du niveau de participation qui témoigne du fort pouvoir mobilisateur de l'UIP, avec par exemple la présence d'invités spéciaux issus du monde universitaire, de la société civile, de groupes de réflexion, d'agences de l'ONU et d'autres entités. Elle indique que le Comité a salué les initiatives en cours visant à préserver le rôle central de l'UIP dans la promotion de la paix et de la sécurité par les canaux parlementaires et qu'il encourage les Membres à saisir l'occasion offerte par l'Assemblée pour faire progresser la paix dont le monde a tant besoin. Elle précise que le Comité a également salué une amélioration pratique dans l'organisation de l'Assemblée : l'utilisation de badges indéchirables et biodégradables qui répond aux impératifs budgétaires et environnementaux. Elle fait savoir que le Comité a en outre salué les efforts constants du Secrétariat visant à promouvoir un environnement tenant compte des enjeux climatiques.

Mme Morawska-Stanecka explique que, lors de l'examen des mécanismes de gestion des crises et de diplomatie parlementaire de l'UIP, le Comité exécutif s'est appuyé sur ses échanges antérieurs et a souligné l'importance de continuer à renforcer les capacités parlementaires en matière de gestion, de négociation et de médiation, notamment en proposant des outils et des ateliers. Elle précise que le Comité a recommandé de continuer à utiliser les structures existantes et d'envisager éventuellement la création d'organes ou de sous-comités *ad hoc*, plutôt que de créer des nouveaux groupes permanents dédiés à des situations de conflit particulières.

S'agissant de la Stratégie de l'UIP pour 2027-2031, elle indique que la consultante chargée d'examiner la Stratégie actuelle et d'en préparer la prochaine version a fait part de l'avancée de ses travaux au Comité exécutif. Elle dit que le Comité a pris note de l'objectif du processus d'examen, qui consiste à renforcer encore l'inclusivité par rapport aux cycles précédents, à trouver de nouvelles façons de mobiliser les Parlements membres et à utiliser au mieux les données qui mettent en évidence l'impact de l'UIP. Elle ajoute que le Comité encourage une large participation à l'enquête et aux discussions de groupe auprès de tous les contacts et délégations concernés, ainsi que la poursuite des exercices de comparaison et le recueil des points de vue sur le positionnement stratégique, en particulier vis-à-vis de l'ONU.

La Vice-Présidente dit que le Comité exécutif a examiné en outre la première version du projet de Politique de durabilité de l'UIP, actuellement en cours d'élaboration, visant à clarifier et à encadrer les pratiques de durabilité au sein de l'UIP. Elle précise que le Comité a formulé des recommandations pour appuyer la mise en œuvre de la Politique, notamment : l'élaboration de plans de mise en œuvre semestriels assortis d'objectifs mesurables et de budgets, ainsi que l'examen des méthodes employées par d'autres organisations pour mesurer les émissions générées par les grandes conférences.

Concernant la sélection du prochain Secrétaire général de l'UIP, elle dit que le Comité exécutif a été informé du processus – strictement régi par les Statuts et Règlements de l'Organisation – ainsi que d'une procédure spécifique actualisée en mars 2025. Elle indique que l'appel à candidatures a été largement diffusé et que 58 candidats ont déposé leur dossier avant l'échéance du 1^{er} août 2025. Elle déclare que la Présidente de l'UIP, la Vice-Présidente et la dépositaire ont participé aux deux premières étapes de sélection des candidats, qui ont permis d'en présélectionner vingt. Puis la dépositaire a transmis les candidatures au Comité exécutif par un moyen sécurisé aux fins d'examen confidentiel et de vote. Elle explique que les cinq meilleurs candidats seront invités à la 152^e Assemblée, à Istanbul, pour être auditionnés par le Comité et présenter leur candidature avant le vote du Conseil directeur sur les deux ou trois finalistes. Elle ajoute qu'un cabinet de recrutement de cadres évaluera les candidats présélectionnés et facilitera le déroulement du processus d'entretien. Elle indique également que les membres du Comité exécutif sont priés de préserver la confidentialité et de respecter strictement la procédure établie.

S'agissant de l'Association des secrétaires généraux des parlements (ASGP), elle indique que le Comité exécutif a reçu du Président de l'ASGP, M. José Pedro Montero, des informations sur la coopération fructueuse entre l'UIP et l'ASGP, qui renforce la complémentarité entre les deux institutions. Elle souligne que le Comité a salué cette coopération et a invité l'ASGP à maintenir les échanges et le partage d'expériences entre les parlements nationaux ainsi qu'entre l'ASGP et l'UIP.

Mme Morawska-Stanecka fait observer que le Comité exécutif a lui aussi condamné l'attaque menée par Israël en septembre 2025 contre une zone résidentielle au Qatar, qui a fait des victimes parmi les civils. Elle dit que les membres du Comité ont estimé que cette attaque affaiblissait le processus de paix au Moyen-Orient et qu'ils ont appelé au respect de la souveraineté du Qatar et du droit international. Elle ajoute que le Comité a renouvelé son appel à une plus grande mobilisation parlementaire pour soutenir et promouvoir les initiatives de paix au Moyen-Orient, en particulier à la suite du récent accord de paix de Charm el-Cheikh. Elle indique que le Comité a appelé la communauté internationale à accorder la priorité à l'aide humanitaire, en particulier pour les enfants, ainsi qu'aux efforts de reconstruction, notamment par l'intermédiaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Elle précise que le Comité a également appelé à renforcer la relation entre l'UIP et les Nations Unies, notamment pour peser sur les décisions à l'ONU et garantir la prise en compte de la voix des parlementaires dans les décisions mondiales.

Elle considère que le Conseil directeur souhaite prendre note des activités du Comité exécutif et approuver ses décisions.

Il en est ainsi décidé.

Point 5 de l'ordre du jour

**RAPPORT INTÉRIMAIRE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LES ACTIVITÉS DE L'UIP
DEPUIS LA 215^e SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR
(CL/216/5-R.1)**

Le Secrétaire général, présentant son rapport intérimaire à l'aide d'un diaporama, rappelle que ce type de rapport se limite à recenser les activités en cours de l'UIP, tandis que les rapports d'impact traditionnellement présentés chaque année lors de la première Assemblée analysent les effets de ces activités. Il indique que son rapport met en lumière certaines des activités recensées dans le document CL/216/5-R.1, lesquelles, conformément à la Stratégie de l'UIP pour 2022-2026, visent à bâtir des écosystèmes parlementaires qui favorisent la démocratie pour tous.

Il explique que, pour promouvoir et protéger les valeurs et principes de la démocratie pour tous, l'UIP a établi cinq priorités ou objectifs stratégiques : renforcer les parlements ; promouvoir des parlements inclusifs et représentatifs ; soutenir la résilience des parlements ; favoriser l'action parlementaire collective ; et renforcer la redevabilité à l'UIP. Il fait observer que les parlements sont le pivot de l'ensemble des activités de l'UIP et que ces dernières tiennent compte du point de vue, des avis et des propositions de la multitude d'acteurs qui gravitent autour de l'Organisation.

Il précise qu'au cours des neuf derniers mois, l'UIP a soutenu des activités menées dans 17 pays, destinées à promouvoir la démocratie, les droits de l'homme, l'égalité des sexes et le développement durable. Il ajoute que l'UIP a également publié des outils destinés à aider les parlements dans l'exercice de leurs fonctions de représentants du peuple, notamment un rapport sur la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement qui s'est tenue récemment, un bulletin thématique sur les dépenses militaires, un nouvel outil pour l'installation des nouveaux parlementaires et une version actualisée de l'outil sur les Assemblées sensibles au genre. Il dit que tous ces outils contribueront à faire avancer le programme de l'UIP en vue de garantir des pratiques adaptées aux besoins de tous les parlementaires.

S'agissant des droits de l'homme des parlementaires, le Secrétaire général souligne que l'UIP déplore l'augmentation constante du nombre de cas devant le Comité, qui examine actuellement 880 cas de parlementaires dans 52 pays en vue d'en résoudre le plus grand nombre possible dans les meilleurs délais. Il ajoute que les travaux du Comité bénéficient d'un soutien appuyé du Secrétariat de l'UIP et que des progrès ont été récemment accomplis dans des cas au Bangladesh, en Eswatini et au Pakistan.

Il fait savoir que l'UIP déploie d'importants efforts pour lutter contre le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes au parlement et que l'Organisation a publié en avril 2025 une nouvelle étude régionale sur le sujet pour la région Asie-Pacifique, dont les conclusions rejoignent largement celles constatées précédemment dans d'autres régions du monde concernant la prévalence de ce type de comportement envers les femmes parlementaires. Il souligne que la réduction de cette prévalence est inhérente au renforcement des capacités et de l'efficacité des parlements. Il indique que l'UIP s'emploie également à renforcer les administrations parlementaires et les travaux des commissions, notamment en encourageant l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication et d'autres outils pour améliorer les processus parlementaires, promouvoir les droits de l'homme, la liberté d'expression et la liberté de religion, lutter contre le terrorisme, faire progresser l'égalité des sexes, améliorer les services de santé et soutenir l'action climatique.

Il dit que l'UIP remercie les dirigeants de tous les parlements avec lesquels elle travaille pour leur appui résolu à ses activités. Il souligne que, dans les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale où l'UIP accompagne les parlements de transition, l'Organisation se félicite des progrès accomplis vers un retour à la normalité constitutionnelle, notamment au Tchad, où le processus de transition s'est achevé avec la mise en place d'un parlement bicaméral. Il ajoute qu'en Guinée, où une nouvelle Constitution a été adoptée, l'UIP aide le parlement de transition à élaborer les lois organiques qui régiront la société dans les années à venir. Il dit que le Gabon est également sur le point de conclure son propre processus de transition inclusive, en un temps record, grâce au soutien de l'UIP, qui pourra compter sur la participation d'un nouveau Parlement gabonais dès la 152^e Assemblée.

Le Secrétaire général fait observer que, pour promouvoir des parlements inclusifs et représentatifs, l'UIP a publié une nouvelle édition de sa carte *Femmes en politique*, qui présente le classement mondial des parlements en fonction de la représentation des femmes. Il indique que parmi les activités visant à faire progresser l'égalité des sexes, thème prioritaire de l'UIP pour 2025 – année du trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du

quarantième anniversaire du Forum des femmes parlementaires de l'UIP —, figure la campagne *Atteindre l'égalité des sexes, action par action*, qui prend désormais de l'ampleur depuis son lancement lors de la 150^e Assemblée à Tachkent. Il encourage tous les Parlements membres à soutenir pleinement la campagne, en cette année qui est à la fois une année commémorative mais aussi l'occasion de dresser un bilan et de réaffirmer les engagements en faveur d'une gouvernance démocratique et inclusive.

Il souligne à cet égard l'important travail mené par l'UIP auprès du Parlement du Nigéria sur un projet de loi visant à renforcer l'autonomisation politique des femmes et leur inclusion dans les institutions du pays. Il fait remarquer que les femmes représentent aujourd'hui moins d'un tiers des parlementaires dans le monde, que ce résultat atteste des progrès réalisés au fil du temps, mais qu'il met aussi en lumière une tendance négative marquée par un ralentissement et des reculs. Il déclare que les Parlements membres doivent non seulement s'opposer aux forces qui cherchent à remettre en cause ces progrès, mais aussi continuer de revitaliser la démocratie et ses institutions, compte tenu de la baisse du nombre de jeunes parlementaires de moins de 30 ans, ramené l'année précédente à seulement 2,7 % de l'ensemble des parlementaires.

Pour ce qui est de soutenir la résilience et la capacité d'innovation des parlements, le Secrétaire général indique que le Centre pour l'innovation au parlement de l'UIP s'emploie activement à tenir les parlements du monde informés des avancées technologiques susceptibles d'améliorer leurs méthodes de travail. Il explique que l'UIP bénéficie d'un soutien continu concernant ses initiatives en matière de technologies numériques, comme en témoigne sa nouvelle Charte sur l'éthique de la science et de la technologie, qui encourage les parlementaires à assurer une gouvernance adéquate pour l'IA et les autres technologies émergentes afin d'en réduire les risques et d'en optimiser les avantages.

En ce qui concerne la promotion de l'action parlementaire collective, il explique que l'UIP a organisé la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement, le quinzième Sommet des présidentes de parlement et le Sommet du P20. Il indique que l'UIP cherche en outre à peser sur les décisions à l'ONU en étant présente à toutes les grandes réunions de l'Organisation, par exemple tout récemment le forum politique de haut niveau, et qu'elle poursuit également sa collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour améliorer les résultats dans le domaine de la santé en réunissant, à cette fin, des experts et des décideurs. Il dit qu'avec l'accord de l'OMS, l'UIP a institué officiellement une réunion annuelle de parlementaires à l'Assemblée mondiale de la Santé, offrant ainsi un espace supplémentaire où les parlementaires peuvent apporter leur contribution.

Enfin, il fait remarquer que l'UIP continue de promouvoir un système commercial international équitable, inclusif et transparent par le biais de la Conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du commerce. Il ajoute que l'UIP a récemment accueilli à son siège une réunion du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC, au cours de laquelle la Directrice générale de l'OMC a remercié l'UIP pour son rôle actif dans la promotion de la ratification du nouvel Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche.

M. R. Parmessar (Suriname) remercie le Secrétaire général pour son rapport détaillé et tout le travail accompli dans une optique d'avenir et appelle l'UIP à accorder davantage d'attention aux petits États insulaires, notamment au regard des défis considérables et singuliers que les changements climatiques font peser sur eux.

La Vice-Présidente dit que le Comité exécutif a pris note du rapport intérimaire du Secrétaire général et qu'il le remercie, ainsi que son équipe, pour les efforts constants qu'ils déploient pour mettre en œuvre la Stratégie de l'UIP au moyen des activités décrites. Elle précise que, pour promouvoir des activités efficaces en matière d'égalité des sexes, le Comité encourage le Secrétaire général à élaborer des bonnes pratiques axées sur des méthodologies et des politiques, et à faire connaître les politiques de ce type appliquées dans les pays où les femmes sont bien représentées au parlement. Elle ajoute que le Comité encourage aussi à continuer de suivre et soutenir les efforts législatifs dans les pays où la représentation des femmes est faible, et à poursuivre le mentorat et la concertation entre les pays.

Elle considère que le Conseil directeur souhaite prendre note du rapport intérimaire présenté par le Secrétaire général.

Il en est ainsi décidé.

Points 6 et 7 de l'ordre du jour

SITUATION FINANCIÈRE DE L'UIP
(CL/216/6-R.1)
BUDGET CONSOLIDÉ POUR 2026
(CL/216/7-P.1)

M. M. Dick (Australie), membre du Comité exécutif et Président du Sous-Comité des finances, dit que, comme le montre le rapport sur les questions financières figurant dans le document CL/216/6-R.1, la situation financière de l'UIP au 31 juillet 2025 est saine et stable et que l'exécution du budget de l'Organisation est conforme aux prévisions. Il explique que, malgré les fluctuations des marchés mondiaux de l'investissement au début de 2025, le portefeuille d'investissement de l'UIP et sa Caisse de prévoyance désormais close ont enregistré un rendement positif légèrement supérieur à 1 %. Il précise que la situation des contributions volontaires semble également positive pour le reste de l'année en cours. Il fait observer que, depuis la 150^e Assemblée, le solde des contributions statutaires impayées est passé de 2,5 millions de CHF à 1,5 million de CHF et que les efforts pour réduire encore ce solde se poursuivent, notamment les efforts menés par la délégation de son pays auprès des petits États insulaires du Pacifique. L'intervenant encourage l'ensemble des Parlements membres à poursuivre ce même objectif au sein de leurs groupes géopolitiques respectifs.

S'agissant du budget consolidé pour 2026, il indique que le Sous-Comité a examiné les éléments présentés dans le document CL/216/7-P.1, où les revenus et dépenses de la cinquième et dernière année de la Stratégie de l'UIP pour 2022-2026 sont estimés à un peu moins de 19 millions de CHF. Il dit que des fonds ont été réservés pour évaluer la Stratégie à des fins d'apprentissage et élaborer une nouvelle Stratégie ambitieuse couvrant la période 2027-2031. Il indique que le budget reflète l'engagement de l'UIP face aux crises mondiales, notamment les conflits, les changements climatiques, les urgences environnementales, les effets persistants de la pandémie et l'aggravation des inégalités. Il précise que les écosystèmes parlementaires se mobiliseront autour des accords et instruments internationaux, comme indiqué dans le document budgétaire. Il souligne que l'intégration des différents programmes de l'UIP sur la démocratie, la paix et la sécurité, le développement, les changements climatiques et l'innovation scientifique et technologique se poursuit parallèlement à la transformation indispensable des pratiques de travail de l'Organisation. Il fait remarquer que l'UIP appuie les efforts des parlements visant à encadrer et à réguler le développement et l'utilisation des nouvelles technologies, notamment en exploitant le potentiel de l'intelligence artificielle tout en limitant les risques. Il note que l'Organisation investit également dans la numérisation de ses archives afin de préserver et partager sa longue et riche histoire, de manière à tirer les enseignements du passé et à déterminer les acquis sur lesquels bâtir l'avenir. Il explique que les activités prévues pour 2026 dans le cadre des cinq objectifs stratégiques sont présentées en détail dans le document CL/216/7-P.1.

L'intervenant dit que l'UIP essaie de réduire les coûts partout où cela est possible et optimise l'utilisation de ses ressources, et que le Secrétaire général et son équipe méritent d'être félicités pour tout ce qu'ils entreprennent afin que l'Organisation applique les bonnes pratiques et propose un bon rapport coût-efficacité aux parlements du monde entier. Il précise que l'UIP a, par conséquent, pris des mesures pour réduire les coûts liés à l'électricité et au chauffage, aux services linguistiques, aux déplacements et aux services d'impression, ce qui contribue, dans le même temps, à réduire les émissions et à rapprocher l'UIP de la neutralité carbone. Il fait observer que les parlements, en particulier ceux des petits États insulaires et des autres pays de petite taille, doivent également être encouragés et soutenus dans leurs efforts visant à adopter un fonctionnement plus écologique et moins polluant.

S'agissant de l'égalité des sexes, il indique que l'allocation budgétaire consolidée consacrée à cette thématique représente 9 % du total et que l'UIP applique elle-même les principes qu'elle promeut, puisque 57 % des postes au sein de l'Organisation, y compris de direction, sont occupés par des femmes. Pour ce qui est des recettes, il dit que le budget ordinaire intègre une hausse de 3 % des contributions statutaires, conformément à la décision du Conseil directeur visant à ramener le niveau total des contributions à celui de 2011 après 15 ans de baisse. Il explique que, depuis l'affiliation récente de Brunéi Darussalam et la réaffiliation du Niger, l'UIP compte 183 Membres.

Il ajoute que la mobilisation des ressources auprès des donateurs externes devrait générer des contributions volontaires d'environ 4,7 millions de CHF, soit près de 25 % du total des recettes. Il précise que d'importants renouvellements de subventions ont déjà été signés ou sont en cours de négociation avec l'Agence suédoise de coopération internationale au développement ainsi

qu'avec les Parlements de la Chine et du Qatar. L'intervenant précise que des accords de financement complémentaires, comme ceux conclus avec la Commission européenne, Irish Aid, le King Hamad Global Center for Peaceful Coexistence and Tolerance, ainsi qu'avec les Émirats arabes unis, sont essentiels pour accroître les résultats au bénéfice des parlements du monde entier. Il rappelle que 80 % du budget sont directement consacrés à la production de résultats programmatiques et collectifs, et que les 20 % restants sont consacrés au fonctionnement de l'UIP et au renforcement de sa redevabilité grâce à une gestion et une gouvernance efficaces, assurant ainsi un bon rapport coût-efficacité. Il encourage donc les Parlements membres à participer à la mobilisation des contributions volontaires, tant au niveau national qu'au sein de leurs groupes géopolitiques.

M. Dick conclut son propos en indiquant que le Comité exécutif a approuvé le budget consolidé pour 2026 et que le Sous-Comité des finances l'a soumis au Conseil directeur en vue de son adoption.

Le Secrétaire général ajoute que lui et ses collègues ont été heureux de fournir tout le soutien demandé par le Sous-Comité des finances pour élaborer un budget consolidé 2026 tenant compte des ressources et priorités de l'Organisation. Il relève que la santé financière de l'UIP est rassurante à un moment où nombre d'organisations internationales doivent réduire leurs effectifs et leurs dépenses de fonctionnement en raison des difficultés liées à la suspension des financements de bailleurs traditionnels et d'autres partenaires. Il indique que l'Organisation entend renforcer encore sa situation financière et espère que le Conseil directeur soutiendra pleinement la recommandation visant à adopter le budget. Il fait remarquer que, même dans cette hypothèse, il ne faut pas relâcher les efforts. Il souligne que, compte tenu de leurs contraintes financières et autres, l'UIP apprécie vivement l'effort consenti par ses Parlements membres pour fournir les ressources nécessaires à l'exécution de son mandat et les assure qu'elle continuera d'en faire bon usage, notamment pour renforcer son efficacité.

Il précise que l'UIP se félicite également du nombre croissant de donateurs qui fournissent des contributions volontaires, signe de la confiance qu'ils accordent à l'Organisation. Il conclut son intervention en indiquant que, au-delà des exemples mentionnés dans le document CL/216/7-P.1, l'UIP exprime sa gratitude au Parlement de Bahreïn pour sa récente contribution de 90 000 CHF destinée à la transformation numérique de l'UIP, et espère que les parlements et les autres donateurs continueront à lui accorder leur confiance.

La Vice-Présidente indique que le Comité exécutif a exprimé à l'unanimité sa confiance dans la solidité et la bonne santé actuelles des finances de l'UIP. Elle dit que le Comité exécutif recommande d'organiser un atelier ou une table ronde à l'intention des Parlements membres qui souhaitent réfléchir à des pistes novatrices de financement, et qu'il suggère aussi que l'UIP partage les bonnes pratiques parlementaires en matière de gains d'efficacité et de transformation numérique. Elle conclut son propos en indiquant que le Comité exécutif remercie le Président et les membres du Sous-Comité des finances pour leur précieux appui.

M. M.A.O. Ba Sarra (Yémen) déclare que la guerre dans laquelle son pays est plongé depuis des années entraîne une pénurie de ressources et que le Yémen dépend du soutien de l'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis. Il ajoute que son Parlement demande par conséquent d'être exempté du paiement de ses contributions statutaires jusqu'au redressement de l'économie yéménite.

M. D. Diallo (Burkina Faso) remercie l'UIP pour l'aide qu'elle apporte aux parlements de transition, dont le sien, et déclare espérer que ce soutien se poursuivra après la nomination du nouveau Secrétaire général en 2026.

La Vice-Présidente dit que le Comité exécutif a exprimé son plein soutien au budget consolidé pour 2026 et qu'il en a recommandé l'adoption par le Conseil directeur.

Elle considère que le Conseil directeur souhaite prendre note du rapport sur les questions financières et adopter le budget consolidé pour 2026.

Il en est ainsi décidé.

Point 11 de l'ordre du jour

**SIXIÈME CONFÉRENCE MONDIALE DES PRÉSIDENTS DE PARLEMENT ET
QUINZIÈME SOMMET DES PRÉSIDENTES DE PARLEMENT**

Mme N.B.K. Mutti (Zambie), membre du Comité exécutif et des comités préparatoires de la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement et du quinzième Sommet des présidentes de parlement, fait savoir que les discussions du Sommet des présidentes de parlement, tenu le 28 juillet 2025 à Genève, ont fait apparaître de profondes inquiétudes concernant la polarisation croissante, l'érosion de la confiance dans les institutions et la persistance des conflits dans le monde. Elle souligne que les participants sont convenus que les femmes et les filles doivent pouvoir agir comme dirigeantes au service de la paix, de la démocratie et de la durabilité, et qu'ils ont déterminé quatre grands domaines d'action pour rétablir la confiance dans la démocratie. Elle dit que ces domaines visent à garantir : 1) des parlements inclusifs et représentatifs, sensibles au genre et exempts de violence et de harcèlement ; 2) la place centrale de l'égalité des sexes pour la paix et la sécurité, en permettant aux femmes d'assumer un rôle de premier plan et de participer pleinement aux négociations de paix ainsi qu'aux efforts humanitaires et de relèvement ; 3) la participation des femmes à l'action climatique, à la science et à l'innovation afin de favoriser un progrès durable et des transitions numérique et écologique inclusives ; et 4) la parité comme norme, compte tenu de son importance essentielle pour assurer la légitimité démocratique et une gouvernance efficace.

Elle ajoute que de nombreux participants ont adhéré à la campagne de l'UIP *Atteindre l'égalité des sexes, action par action* et se sont engagés à mettre en œuvre les actions transformatrices qu'elle promeut et ont également renouvelé leur engagement collectif en faveur de l'application intégrale du programme de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, adopté 25 ans plus tôt. Elle dit que, ce faisant, ils ont souligné le rôle crucial joué par les parlements dans la promotion de cette démarche en veillant à ce qu'elle soit dirigée par des femmes. Elle ajoute qu'en dernier lieu, les participants ont réaffirmé que le leadership inclusif fondé sur la parité constitue la voie la plus sûre pour assurer la paix, la sécurité et le développement durable.

S'agissant de la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement, qui s'est tenue du 29 au 31 juillet 2025 également à Genève, elle indique que la rencontre a rassemblé les dirigeants parlementaires d'environ 120 pays, sur fond de recrudescence des tensions et des conflits à travers le monde, afin d'appeler à l'action face aux défis actuels et de réaffirmer la nécessité d'un multilatéralisme plus fort et plus efficace. Elle explique que plusieurs discours ont été prononcés lors de la séance inaugurale et que les trois jours de la rencontre ont comporté un débat général animé, plusieurs réunions-débat et un débat interactif avec des acteurs majeurs. Elle précise que le Comité préparatoire s'est réuni à de nombreuses reprises, en présentiel et en ligne, pour établir les règles, les modalités et le programme de la Conférence et pour rédiger le document final, la Déclaration de haut niveau intitulée *Le monde dans la tourmente : coopération parlementaire et multilatéralisme en faveur de la paix, de la justice et de la prospérité pour tous*, désormais soumise au Conseil directeur pour approbation, tout comme la Déclaration finale adoptée au quinzième Sommet des présidentes de parlement. Elle conclut son propos en indiquant que le rapport de la Conférence et les deux Déclarations sont disponibles sur le site de l'UIP.

La Vice-Présidente déclare que le Comité exécutif a été informé des résultats des deux grands événements qui viennent d'être évoqués et adresse ses remerciements aux deux comités préparatoires ainsi qu'au Secrétariat de l'UIP pour son appui, qui s'est avéré essentiel à la réussite des deux réunions.

Elle considère que le Conseil directeur souhaite approuver les documents finaux des deux événements.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 05.

Deuxième séance

**Jeudi 23 octobre 2025
(matin)**

La séance est ouverte à 9 h 30 sous la conduite de la Vice-Présidente de l'UIP, Mme G. Morawska-Stanecka (Pologne).

Point 8 de l'ordre du jour

NOMINATION DE DEUX VÉRIFICATEURS INTERNES POUR 2026

*(cf. article 40 du Règlement du Conseil directeur)
(CL/216/8-P.1)*

La Vice-Présidente annonce que deux candidatures ont été reçues pour les deux postes de vérificateur interne pour 2026, à savoir celles de M. R. Parmessar (Suriname) et de M. S. Patra (Inde).

Elle considère que le Conseil directeur souhaite nommer les deux candidats en tant que vérificateurs internes pour 2026.

Il en est ainsi décidé.

Point 9 de l'ordre du jour

AMENDEMENTS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS DE L'UIP

(CL/216/9-P.1-rev)

Le Secrétaire général rappelle que, après l'adoption préalable des amendements élaborés par le Groupe de travail sur les amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP créé en mars 2024, les parties prenantes ont mené des nouvelles consultations sur les amendements encore en suspens concernant l'officialisation, dans les Statuts, du statut des parlements observateurs sans droit de vote qui ne fonctionnent plus dans leurs pays respectifs, ainsi que sur les Règles et pratiques du Comité des droits de l'homme des parlementaires afin d'en renforcer l'équilibre géopolitique.

Il ajoute que ces propositions d'amendements ont été soumises aux Membres de l'UIP, conformément aux Statuts de l'Organisation, le 1^{er} août 2025, et qu'aucun sous-amendement, objection ou réserve n'a été reçu à la date limite du 19 septembre 2025. Il indique, pour conclure, que les amendements concernés figurent dans le document CL/216/9-P.1-rev. et que, s'ils sont adoptés, ils seront intégrés dans les textes fondamentaux de l'UIP.

La Vice-Présidente annonce que le Comité exécutif a approuvé les amendements proposés lors de sa séance du 29 juin 2025 puis de nouveau le 17 octobre 2025, et considère par conséquent que le Conseil directeur souhaite approuver les amendements aux Règles et pratiques du Comité des droits de l'homme des parlementaires et recommander l'amendement aux Statuts pour adoption par l'Assemblée.

Il en est ainsi décidé.

Point 10 de l'ordre du jour

(suite)

QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP ET AU STATUT D'OBSERVATEUR

a) Examen des demandes relatives aux affiliations à l'UIP et au statut d'observateur

(suite)

(CL/216/10a)-P.3)

La Vice-Présidente fait savoir que le Comité exécutif a reçu des demandes de statut d'observateur du réseau Action mondiale des parlementaires, avec lequel l'UIP a travaillé par le passé sur des actions de plaidoyer relatives aux droits de l'homme, à la démocratie et à l'état de droit ; du Forum parlementaire européen pour les droits sexuels et reproductifs, avec lequel l'UIP a établi une coopération et réalisé des activités ; ainsi que du World Future Council, reconnu pour

ses actions de plaidoyer en faveur des générations futures et pour sa collaboration antérieure avec l'UIP. Elle conclut son intervention en indiquant que, compte tenu des collaborations passées et des objectifs communs entre l'UIP et ces trois organisations, le Comité exécutif a approuvé leurs demandes, et qu'il recommande au Conseil directeur de faire de même.

Elle considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

La Vice-Présidente dit que le Comité exécutif a également reçu des demandes de statut d'observateur de la Conférence des présidents des parlements africains (CoSPAL) et du Conseil parlementaire Asie-Afrique. Elle indique que le Comité exécutif s'est félicité de l'intérêt manifesté pour l'UIP par ces deux organisations récemment créées et qu'il leur a demandé, conformément aux conditions d'obtention du statut d'observateur, d'accroître chacune leur collaboration avec l'UIP et d'apporter la preuve d'objectifs communs

b) Examen de la situation des Parlements membres ayant des arriérés

La Vice-Présidente déclare que le Comité exécutif s'est réjoui d'apprendre que le Parlement du Togo a réglé récemment ses arriérés auprès de l'UIP, mais qu'il a aussi rappelé que plusieurs autres Parlements membres, essentiellement dans des petits États insulaires des Caraïbes et du Pacifique, conservent des arriérés. Elle explique que le Comité a, de manière générale, traité la situation de ces Parlements membres au cas par cas, en tenant compte notamment des difficultés spécifiques auxquelles sont confrontés les petits États insulaires.

S'agissant du Parlement de Sainte-Lucie, elle dit que le Comité exécutif recommande de suspendre ses droits de Membre, compte tenu du non-paiement de ses contributions statutaires depuis son affiliation à l'UIP en 2018 et de son manque de participation active aux événements de l'UIP pendant cette période. Elle ajoute que le Comité exécutif recommande la même mesure pour le Parlement de Saint-Vincent-et-les Grenadines, lequel a accumulé plusieurs années d'arriérés, ne donne pas suite aux prises de contact et n'a pas non plus communiqué ses intentions.

Mme Morawska-Stanecka explique que suspendre les droits de Membre de ces deux Parlements leur évitera d'accumuler des arriérés supplémentaires et leur permettra de recouvrer l'ensemble de leurs droits et de reprendre part aux travaux de l'UIP dès qu'ils auront réglé leurs trois premières années d'arriérés. Elle précise que, en attendant, ils seront considérés comme des Parlements membres non participants.

Concernant le Parlement du Vanuatu, elle indique qu'il ne s'est acquitté d'aucune contribution depuis 2019, et ce malgré les rappels de l'UIP. Elle fait observer que des négociations sont en cours pour trouver une solution et que le Comité exécutif a donc décidé de reporter à sa prochaine réunion, en janvier 2026 à Doha, toute décision concernant l'affiliation de ce Parlement. Enfin, pour ce qui est du Parlement andin, elle explique qu'il n'a versé aucune contribution depuis 2019 et que le Comité exécutif recommande de suspendre ses droits de Membre associé.

M. R. Parmessar (Suriname) demande que les décisions relatives aux droits de Membre des petits États insulaires qui viennent d'être cités soient reportées à la 152^e Assemblée en Türkiye pour leur laisser le temps de trouver une solution.

Le Secrétaire général dit que l'UIP comprend la situation difficile de ces petits États insulaires en développement et que c'est pour cette raison qu'elle fait preuve de souplesse depuis des années en s'abstenant de recommander la suspension de leurs droits de Membre. Il précise néanmoins que l'Organisation est tenue de se conformer aux recommandations de son vérificateur externe, lequel a attiré l'attention sur l'augmentation préoccupante des contributions impayées, la non-application par l'UIP des dispositions statutaires pertinentes, et le risque de déséquilibre ou d'instabilité des financements posé par les arriérés. Il ajoute que l'UIP sait que la charge pesant sur les Parlements membres qui continuent d'accumuler des arriérés deviendra insoutenable à terme.

Il explique que la suspension des droits de Membre recommandée par le Comité exécutif n'est pas une sanction, qu'elle vise uniquement à alléger cette charge et que la suspension des droits peut être réexaminée dès que le parlement concerné s'y déclare prêt. Il dit que, le cas échéant, il sera demandé au parlement de régler un montant n'excédant pas ses trois premières années d'arriérés. Pour conclure, il rappelle que si d'autres Parlements membres se trouvent confrontés à des difficultés financières, ils peuvent bénéficier du Fonds de solidarité parlementaire de l'UIP pour leur permettre de participer pleinement aux grands événements de l'UIP.

M. J.F.N. Mudenda (Zimbabwe) demande comment fonctionne le Fonds de solidarité parlementaire de l'UIP, s'il peut être utilisé pour aider les petits États insulaires en situation d'arriérés et, le cas échéant, s'il y a un délai à respecter pour en bénéficier.

Le Secrétaire général indique que le Fonds de solidarité parlementaire a été créé à l'origine pour permettre aux Parlements non membres de se familiariser avec le fonctionnement de l'Organisation en vue d'une éventuelle affiliation. Il précise que le Fonds a ainsi financé la participation de certains parlements à des événements de l'UIP et que plusieurs d'entre eux ont ensuite rejoint l'Organisation. Il ajoute que, par la suite, face aux difficultés financières limitant la participation des Parlements membres issus des petits États insulaires aux activités de l'Organisation, les ressources du Fonds ont aussi été utilisées pour permettre aux parlements concernés de participer aux principaux événements de l'UIP. Il fait remarquer que le Fonds ne dispose pas des ressources nécessaires pour régler les arriérés de contributions statutaires et qu'il lui est, de toute manière, interdit d'effectuer de tels paiements puisque ces derniers relèvent d'une obligation statutaire qui incombe à tous les Parlements membres de l'UIP.

Il dit que plusieurs solutions ont été envisagées par le Comité exécutif pour traiter la question des arriérés, par exemple des accords de jumelage permettant aux Parlements membres mieux dotés d'aider ceux en difficulté financière à s'acquitter de leurs arriérés, et que ce mécanisme a déjà été activé à quelques reprises. Il conclut son intervention en disant qu'il pourrait être utile d'adopter ce dispositif à l'UIP en tant que bonne pratique dans un esprit de solidarité.

M. J.F.N. Mudenda (Zimbabwe) estime qu'il est problématique que l'UIP dispose d'un fonds qui aide d'autres acteurs alors que certains Parlements membres risquent une suspension en raison de difficultés financières. Il souligne que les Parlements membres devraient, par principe, être prioritaires et qu'il faut par conséquent revoir le fonctionnement actuel. Il demande que la décision relative à la suspension des droits de Membre des petits États insulaires concernés soit reportée à la 152^e Assemblée, afin de disposer du temps nécessaire pour déterminer comment les aider au mieux, y compris avec l'appui d'éventuels donateurs.

Le Secrétaire général réaffirme que, outre le soutien apporté aux parlements souhaitant rejoindre l'Organisation, le Fonds de solidarité aide également les Parlements membres de l'UIP à participer à des événements de l'UIP auxquels ils ne pourraient autrement pas assister. Il dit que le Président du Parlement de Sainte-Lucie a par exemple bénéficié d'un financement pour assister à la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement qui s'est tenue récemment. Il indique que le Fonds de solidarité parlementaire a deux finalités : promouvoir l'objectif d'universalité de l'UIP et faciliter la participation des Parlements membres aux travaux de l'Organisation. Il précise que la seule contrainte est le niveau des ressources du Fonds.

S'agissant des demandes visant à reporter à la 152^e Assemblée la décision relative aux droits de Membre des Parlements de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent-et-les Grenadines, il rappelle que des décisions similaires ont déjà été différées au moins une fois et que l'actuelle recommandation à propos du Vanuatu va aussi dans ce sens. Il conclut son propos en déclarant qu'il ne voit donc aucun inconvénient à donner suite à ces demandes.

La Vice-Présidente considère donc que le Conseil directeur souhaite reporter la décision concernant ces deux Parlements membres, ainsi que celle relative au Parlement du Vanuatu, et approuver la recommandation du Comité exécutif visant à suspendre les droits de Membre associé du Parlement andin.

Il en est ainsi décidé.

c) Situation de certains parlements

Le Secrétaire général, présentant son point habituel sur la situation de certains parlements à l'aide d'un diaporama, rappelle que, conformément à son mandat de suivi de la situation politique dans le monde, le Secrétariat de l'UIP rend régulièrement compte au Conseil directeur des parlements qui ne fonctionnent pas, qui sont en transition ou qui opèrent dans un contexte défavorable, ainsi que de l'action menée par l'UIP face aux difficultés qui en découlent. Il dit que ces situations ne se limitent pas aux parlements d'une seule région et qu'on les observe sur plusieurs continents.

Il indique que dans la première catégorie, celle des pays dont le parlement ne fonctionne pas, figure l'Afghanistan, dont l'UIP suit la situation depuis la prise de pouvoir des talibans en 2021. Il précise que l'UIP continue de reconnaître le Parlement afghan en place à l'époque, lequel avait été pour l'essentiel élu démocratiquement et peut désormais être officiellement considéré comme parlement observateur sans droit de vote à la suite de l'adoption de l'amendement correspondant aux Statuts et Règlements de l'UIP. Il déclare que le Comité exécutif recommande à l'UIP de continuer à reconnaître ce Parlement comme son interlocuteur légitime.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général déclare que le Bangladesh, dont le Parlement a été dissous en 2024, figure dans la liste des pays dont la situation est suivie par l'UIP. Il dit que les autorités de transition du pays semblent souhaiter un retour rapide à l'ordre constitutionnel, des élections parlementaires étant prévues pour février 2026. Il souligne que les autorités de transition ont également donné à l'UIP la ferme assurance que l'ancienne structure parlementaire demeure en place et qu'elle sera pourvue aussitôt après les élections. Il indique par ailleurs que le Comité des droits de l'homme des parlementaires présentera plus tard son rapport sur l'examen de plusieurs cas au Bangladesh portant sur des violations des droits de l'homme d'anciens parlementaires, dont l'un est Président honoraire de l'UIP.

Il fait savoir que le Comité exécutif recommande que l'UIP continue de suivre la situation au Bangladesh et souligne l'importance de tenir les élections parlementaires annoncées. Il conclut son intervention en affirmant que l'UIP sera heureuse d'accueillir ainsi à sa 152^e Assemblée à Istanbul un nouveau Parlement bangladais à part entière.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général passe ensuite au cas de l'Érythrée en expliquant que l'UIP n'a pas réussi à obtenir d'informations fiables sur la situation du Parlement depuis 2001, malgré les démarches effectuées auprès des autorités du pays, y compris ses représentants diplomatiques à Genève. Il dit que le Comité exécutif recommande que l'UIP prenne note de la situation et continue de suivre l'évolution afin de trouver un moyen de nouer un dialogue avec les autorités en vue de mettre sur pied un Parlement érythréen fonctionnel.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général déclare que la Guinée-Bissau est en proie à l'instabilité et à des querelles internes entre les pouvoirs législatif et exécutif, et que le pays figure depuis longtemps sur l'écran radar de l'UIP. Il souligne que le Parlement a été dissous en 2022 par le Président du pays, que l'UIP a néanmoins continué de reconnaître l'institution et que la situation évolue désormais de manière significative. Il fait observer que des élections parlementaires sont prévues pour novembre 2025, mais que l'UIP déplore que le Président du Parlement et son parti aient été disqualifiés.

Il dit que le Comité exécutif a, par conséquent, exprimé sa vive inquiétude face aux restrictions imposées aux droits politiques des parlementaires du pays, et que cette question sera réexaminée lors de la 152^e Assemblée. Il conclut son propos en indiquant que le Comité exécutif recommande que l'UIP continue de suivre la situation et manifeste sa ferme solidarité envers le Parlement actuellement en place en Guinée-Bissau, dans l'espoir que les élections à venir soient libres et équitables et débouchent sur un résultat que l'UIP puisse reconnaître, ce qui n'est pas garanti.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général indique qu'Haïti ne dispose d'aucun parlement fonctionnel depuis deux ans, mais que des élections parlementaires devraient avoir lieu le 15 novembre 2025, et ajoute que le pays a grand besoin d'un parlement à part entière. Il fait savoir que le Comité exécutif recommande que l'UIP prenne note de la situation et formule l'espoir que les élections se tiennent comme prévu.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général explique qu'au Koweït la situation demeure dans l'impasse : le Parlement est suspendu et le pouvoir législatif est exercé par l'Émir du pays, pour une durée maximale de quatre ans à compter de 2023, période au cours de laquelle des élections doivent être organisées. Il ajoute qu'en conséquence, les droits de membre du Koweït à l'UIP ne sont pas suspendus et que le pays continue d'acquitter sa contribution statutaire et d'envoyer des délégués pour observer les travaux de l'Assemblée.

Il dit que le Comité exécutif recommande que l'UIP continue de suivre la situation et insiste sur la nécessité d'organiser les élections promises dès que possible dans la limite des quatre ans prévus.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général déclare que la situation au Myanmar ressemble à celle de l'Afghanistan. Il rappelle qu'après leur prise de pouvoir en 2021, les forces armées du pays ont écarté le parlement qui avait été démocratiquement élu. Il précise que l'UIP ne reconnaît pas l'administration militaire et qu'elle continue de soutenir le Parlement, lequel a été reformé par plusieurs parlementaires sous la forme d'un organe appelé Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw (CRPH). Il indique que, hormis quelques exceptions, la majorité des membres du CRPH poursuivent leur activité en exil et qu'en tant qu'interlocuteur légitime de l'Organisation, le CRPH continue de participer aux réunions de l'UIP. Il conclut son intervention en déclarant que le Comité exécutif recommande que l'UIP continue de reconnaître le CRPH comme représentant légitime du Myanmar, dans la catégorie des observateurs sans droit de vote.

M. R. Parmessar (Suriname) remercie le Secrétaire général pour son rapport sur la situation de certains parlements et dit que les paroles doivent laisser place à l'action. Il explique que tous les parlementaires doivent prendre des mesures immédiates pour faire entendre la voix de l'UIP en invitant l'ensemble des organisations internationales concernées à agir d'urgence pour remédier à ces situations et à leurs conséquences en faveur de leurs collègues parlementaires au Myanmar et ailleurs.

Le Secrétaire général prend acte de ce qui vient d'être dit et indique que l'inscription du Myanmar à l'ordre du jour témoigne de l'attention particulière portée à la situation dans ce pays. Il ajoute que les autorités militaires du Myanmar apprécient peu l'UIP et qu'elles réagissent de manière hostile aux décisions de l'Organisation qui leur sont régulièrement communiquées. Il précise que le Comité des droits de l'homme des parlementaires examine plusieurs cas de violations des droits de l'homme concernant des collègues dans ce pays et que le Comité présentera un rapport à ce sujet. Il dit que les informations qu'il communique concernant la situation de certains parlements rendent compte de la situation politique et des activités menées par l'UIP, en tant qu'organisation œuvrant pour la démocratie, en vue de contrer les actions susceptibles d'affaiblir les institutions démocratiques d'un pays. Il souligne que le fait de se montrer solidaire avec des collègues parlementaires comporte une portée morale qui ne doit pas être sous-estimée. Il dit que les autorités du Myanmar prêtent clairement attention aux décisions de l'UIP et qu'elles ne manquent jamais d'y réagir. Il explique que l'objectif de l'UIP est de trouver des moyens de contribuer à l'action internationale visant à résoudre la crise dans ce pays. Il conclut son intervention en soulignant que la décision de l'UIP de ne pas reconnaître l'administration militaire concorde avec la position de l'ONU.

M. K. Suebsang (Thaïlande) fait savoir que le CRPH semble décidé à rejoindre l'UIP et qu'il faudrait l'y autoriser par solidarité.

Le Secrétaire général déclare qu'en pratique, le CRPH est déjà affilié à l'UIP car il fait partie de la catégorie de parlements se trouvant dans une situation particulière et qui fonctionnent en dehors du territoire d'un État souverain. Il ajoute que les parlements relevant de cette catégorie bénéficient, par solidarité, du soutien de l'UIP et ont le même droit que les autres de s'exprimer aux Assemblées de l'UIP en tant que représentants légitimes de leur population. Il précise néanmoins qu'en raison de leur situation particulière, ils ne sont pas autorisés à voter ni à présenter des candidats à des postes au sein des organes de l'UIP.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver la recommandation du Comité exécutif concernant le CRPH.

Il en est ainsi décidé.

M. A.S.S. Al-Naomani (Yémen) déclare qu'hormis deux brèves occasions, son parlement n'a pas pu siéger depuis 2015 en raison de la guerre en cours dans son pays. Il ajoute que l'exécutif lui-même a entravé le Parlement, tout comme certains acteurs hostiles à un retour à la légitimité constitutionnelle, par crainte d'avoir à répondre de leurs pratiques corrompues et autres actes répréhensibles. Il conclut son intervention en demandant à l'UIP d'apporter au parlement de son pays le soutien qui a jusqu'à présent fait défaut pour lui permettre de reprendre pleinement et durablement ses fonctions législatives et de contrôle, et de garantir une vie décente au peuple yéménite.

Le Secrétaire général dit qu'il va maintenant aborder la situation au Yémen et que le parlement de ce pays est un Membre à part entière de l'UIP. Il indique qu'à ce titre, le Parlement yéménite participe aux Assemblées de l'UIP et prend part aux décisions de l'Organisation, ce qui constitue en soi un soutien notable à un parlement qui ne fonctionne pas nécessairement sur le territoire d'un État souverain. Il rappelle qu'il y a plusieurs années, l'UIP a conclu un accord avec le Président du Parlement yéménite prévoyant un appui technique et d'autres formes de soutien, dont la mise en œuvre a été inévitablement limitée par la guerre civile en cours. Il souligne que l'UIP est disposée à réfléchir aux moyens d'accroître ce soutien.

Le Secrétaire général aborde ensuite la situation au Soudan en expliquant qu'une guerre civile fait également rage dans ce pays et que le parlement ne fonctionne plus depuis 2019. Il fait observer qu'en l'absence de perspectives encourageantes, l'UIP ne peut rien faire d'autre qu'exprimer son inquiétude face à la poursuite du conflit et au défaut de toute perspective rapide de retour à la normale et de mise en place d'un nouveau parlement opérationnel. Il conclut son intervention en indiquant que le Comité exécutif recommande que l'UIP continue de surveiller la situation afin de pouvoir apporter un soutien en cas d'évolution favorable.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général déclare que des progrès ont été accomplis en République arabe syrienne, où un gouvernement de transition a été mis en place après l'éviction du Président Bachar al-Assad. Il dit que, puisqu'un parlement de transition vient d'être élu, l'UIP disposera prochainement d'un interlocuteur avec lequel discuter d'un soutien éventuel à cet organe. Il fait savoir que le Comité exécutif recommande que l'UIP prenne acte des progrès importants accomplis en République arabe syrienne et poursuive son dialogue avec les autorités du pays en vue de soutenir le processus de transition démocratique.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général aborde ensuite la catégorie des parlements de transition et souligne que des progrès notables ont également été constatés au Burkina Faso, où l'Assemblée législative de transition poursuit sa mission en tant qu'organe législatif du pays et élabore un nouveau cadre

législatif. Il précise qu'aucune date n'a encore été fixée pour les élections, mais que le processus semble suivre son cours malgré l'instabilité et l'insécurité dues à la vaste insurrection en cours dans le nord du pays. Il conclut son propos en indiquant que le Comité exécutif recommande que l'UIP prenne acte de la situation et appelle à accélérer la période de transition afin de mettre en place un nouveau parlement dans les meilleurs délais.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général dit que la période de transition entamée en 2023 au Gabon arrive désormais à son terme et que le pays a lui aussi réalisé des progrès significatifs. Il précise que le pays respecte le calendrier prévu pour le retour à la normale et s'emploie actuellement à mettre en place les organes du parlement récemment élu. Il ajoute qu'à la 152^e Assemblée, le Conseil directeur sera appelé à inviter le Secrétariat à cesser le suivi du Gabon, étant donné que le pays dispose désormais d'un parlement pleinement opérationnel.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite prendre note de cette évolution.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général indique que des progrès ont également été enregistrés en Guinée, puisqu'une nouvelle Constitution a été adoptée et que les lois organiques nécessaires à sa mise en œuvre sont en train d'être élaborées. Il précise qu'à cet égard, le pays a demandé à l'UIP de lui fournir des avis d'experts et d'autres services de conseil pour garantir la conformité de ces lois aux normes internationales. Il ajoute que l'élection présidentielle est prévue pour décembre 2025 et que des élections parlementaires se tiendront par la suite. Il dit qu'il est donc raisonnable d'envisager la participation d'un Parlement guinéen pleinement constitué à la 152^e Assemblée, à Istanbul.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite prendre note de cette évolution.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général indique que l'UIP suit l'évolution de la situation en Libye et dialogue avec la Chambre des représentants basée à Benghazi, qui est un Parlement membre de l'UIP, pour déterminer le type de soutien que l'Organisation peut apporter. Il fait savoir que le déplacement qu'il avait prévu en Libye pour approfondir ces échanges et encourager l'organisation d'élections en vue d'établir des institutions de gouvernance plus durables n'a pas pu avoir lieu. Il précise néanmoins que le Comité exécutif l'a encouragé, avec son équipe, à poursuivre les activités visant à favoriser le retour à la normale en Libye.

Mme F. Alsuwee (Libye) déclare que de nouvelles lois électorales ont été adoptées, mais que les ingérences régionales et internationales dans les affaires libyennes entravent aussi bien la tenue d'élections présidentielles et parlementaires. Elle ajoute qu'il serait utile que l'UIP puisse fournir une assistance en vue d'instaurer un gouvernement intérimaire d'unité nationale, afin d'organiser les élections comme prévu.

Le Secrétaire général se félicite des bonnes nouvelles concernant les projets électoraux et indique qu'avant le départ de la délégation libyenne de Genève, l'UIP essaiera de déterminer avec elle ce que l'Organisation peut faire pour appuyer le processus de retour à la normale.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite prendre note de l'évolution de la situation en Libye.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général dit que l'UIP continue de suivre l'évolution de la situation au Mali et d'appuyer les efforts de son Conseil national de transition en vue d'un retour à l'ordre constitutionnel. Il fait observer que des signes préoccupants de ralentissement des progrès ont été observés ces dernières semaines, comme la dissolution des partis politiques et l'absence de tout signe laissant présager la tenue d'élections. Il indique que le Comité exécutif recommande que l'UIP continue de suivre la situation et de dialoguer avec les autorités parlementaires maliennes afin de déterminer la meilleure manière d'appuyer le processus de transition.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général rappelle que, dans le cas du Niger, le parlement de transition – le Conseil consultatif de la refondation –, créé en 2025, est de nouveau affilié à l'UIP. Il explique qu'à la suite de sa récente visite dans le pays, au cours de laquelle il a pu échanger avec les autorités gouvernementales et parlementaires, le Conseil consultatif a officiellement sollicité l'assistance de l'UIP pour l'aider dans le processus de transition. Il précise qu'en conséquence, l'UIP proposera, en décembre 2025, un programme de formation initiale à l'intention des nouveaux parlementaires du pays, dont la plupart sont des primo-entrants sans expérience. Il annonce que le Comité exécutif recommande que l'UIP continue de soutenir le Conseil consultatif et de veiller à ce que ce dernier respecte le calendrier de la transition.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général indique qu'aucune amélioration n'a été enregistrée au Soudan du Sud, où les événements récents entravent l'organisation d'élections et suscitent des préoccupations. Il fait observer qu'au regard de l'instabilité du pouvoir et de l'incapacité des partenaires de coalition à s'accorder sur une issue possible, tout porte à croire que le gouvernement s'est effondré. Il précise qu'à l'occasion de la présente Assemblée, il a fait part de la préoccupation de l'UIP à la Présidente de l'Assemblée législative de transition du Soudan du Sud, laquelle a salué la disponibilité de l'UIP à fournir l'appui nécessaire en vue de remettre le processus de transition sur la bonne voie.

Il dit que le Comité exécutif recommande que l'UIP prenne note de cette évolution inquiétante, qu'il exprime sa vive préoccupation face aux événements en cours au Soudan du Sud et qu'il continue de dialoguer avec les autorités de transition du pays.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général aborde ensuite la catégorie des parlements dont la capacité de fonctionnement est affectée par la situation politique dans leur pays. Il commence par Madagascar, premier par ordre alphabétique et dernier en date à avoir été ajouté à la liste en raison de l'évolution inquiétante de la situation, notamment l'aggravation de l'instabilité dans l'ensemble du pays et la prise de pouvoir par les militaires intervenue quelques jours auparavant. Il indique que le Parlement malgache n'a pas été entièrement dissous, mais que l'élection de la présidence du Sénat n'a pas pu avoir lieu comme prévu.

Il fait savoir que l'UIP suit la situation de près et qu'elle vient de publier sur son site web une déclaration dans laquelle les dirigeants de l'Organisation exposent la position de l'UIP sur les événements et expriment la détermination des parlementaires du monde entier à soutenir les efforts en cours visant à ramener le pays à la stabilité et à l'ordre constitutionnel dans les meilleurs délais. Il dit que le Comité exécutif recommande que l'UIP continue de surveiller la situation et de proposer toute l'assistance possible en fonction des besoins.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général explique que les troubles récents au Népal ont des répercussions sur la nouvelle administration du pays, mais que le Parlement demeure en place et que des élections sont prévues début 2026. Il indique que le Comité exécutif recommande que l'UIP continue de suivre la situation et de manifester sa volonté de poursuivre sa collaboration avec les autorités parlementaires népalaises en vue de normaliser la situation.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général, évoquant la situation en Palestine, déclare qu'aucun fait nouveau ne laisse entrevoir un retour à la normale. Il rappelle que les dernières élections remontent à environ 20 ans et qu'aucun nouveau scrutin n'est envisagé tant que la priorité demeurera la recherche d'une paix durable dans la région, condition préalable à la tenue d'élections libres et équitables. Il dit que le Comité exécutif recommande que l'UIP continue de suivre l'évolution de la situation en Palestine.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général indique qu'en République bolivarienne du Venezuela, des élections parlementaires ont été organisées en mai 2025 et que le nouveau parlement doit commencer à siéger en janvier 2026. Il fait savoir que, dans ces conditions, le Comité exécutif recommande que l'examen du statut de ce parlement au sein de l'UIP soit reporté à la 152^e Assemblée en avril 2026.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général aborde ensuite la situation au Yémen et dit que, compte tenu des circonstances actuelles déjà décrites par la déléguée de ce pays, aucune élection ne semble se profiler. Il indique que le Comité exécutif recommande que l'UIP engage un dialogue avec les autorités yéménites afin de déterminer le type de soutien que l'Organisation pourrait fournir.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général souligne, pour conclure son exposé, que des événements préoccupants ont été constatés en Géorgie et que l'UIP souhaite simplement attirer l'attention sur la situation pour référence ultérieure. Il précise qu'entre autres faits, plusieurs parlementaires ont été déchus de leur mandat et que, sur demande, le Comité des droits de l'homme des parlementaires est disposé à examiner leur cas.

La Vice-Présidente remercie le Secrétaire général pour son exposé, pour les efforts constants qu'il déploie afin de suivre la situation dans les pays concernés, ainsi que pour le suivi des recommandations des organes directeurs de l'UIP qui visent à contribuer au rétablissement de l'ordre constitutionnel dans nombre de ces pays.

Elle dit que le Comité exécutif a été informé de la situation de certains parlements et qu'il encourage le Secrétaire général à poursuivre le renforcement des capacités dans les pays, notamment ceux en crise, afin d'accélérer le retour à la normalité constitutionnelle. Elle précise que le Comité exécutif recommande également de poursuivre les démarches auprès des autorités érythréennes afin de clarifier le sort des parlementaires disparus, encourage les pays voisins à user de leur influence en Afghanistan pour favoriser une normalisation et demande au Secrétariat de l'UIP de se tenir prêt à soutenir la suite du processus au Gabon, en Guinée et en République arabe syrienne à mesure que ces pays progressent vers un retour à l'ordre constitutionnel et à la tenue d'élections.

Point sur la 152^e Assemblée, prévue à Istanbul (Türkiye) en avril 2026

Mme A. Erdoğan (Türkiye), prenant la parole à l'invitation de la Vice-Présidente pour informer les délégués des préparatifs de la 152^e Assemblée, prévue à Istanbul du 15 au 19 avril 2026, indique que son Parlement est fier d'accueillir une Assemblée de l'UIP pour la quatrième fois depuis 1934 et d'avoir de nouveau l'honneur de recevoir des délégués du monde entier à Istanbul. Elle précise que depuis la signature de l'accord de pays hôte en juillet 2025, le Parlement turc travaille activement aux préparatifs de l'Assemblée en étroite coopération et coordination avec l'UIP et qu'il continuera dans cette voie en suivant la feuille de route établie pour l'événement.

Elle souligne que, portée par le patrimoine culturel unique d'Istanbul, la 152^e Assemblée s'annonce comme une expérience inoubliable à bien des égards. Elle fait observer qu'Istanbul, berceau de l'histoire et véritable creuset, constitue le cadre idéal pour rassembler des idées et partager des espoirs pour l'avenir grâce au dialogue interparlementaire, plus que jamais nécessaire face aux nombreux défis mondiaux. Elle conclut son propos en invitant l'ensemble des Membres de l'UIP à se rassembler, réfléchir ensemble, débattre et construire l'avenir collectivement dans la ville historique d'Istanbul.

Une vidéo présentant les sites et monuments emblématiques d'Istanbul est projetée.

La Vice-Présidente remercie Mme Erdoğan pour son intervention et déclare que les Membres se réjouissent à l'idée de se rendre à Istanbul pour la 152^e Assemblée.

Point 12 de l'ordre du jour

POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU THÈME PRIORITAIRE POUR 2025 – CONCLUSIONS ET VOIE À SUIVRE (CL/216/12-P.1)

Le Secrétaire général, présentant son exposé sur la mise en œuvre du thème prioritaire de l'UIP pour 2025 à l'aide d'un diaporama, rappelle que le thème de l'égalité des sexes a été retenu pour célébrer les progrès accomplis dans ce domaine, l'année 2025 coïncidant avec le trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et le vingt-cinquième anniversaire du programme sur les femmes, la paix et la sécurité. Il précise que l'objectif était aussi d'attirer l'attention sur la remise en cause préoccupante de ces acquis.

Il explique que, dans cette optique, l'UIP a mis à profit sa capacité reconnue à mobiliser les parlementaires du monde entier autour du thème prioritaire, notamment à travers sa campagne *Atteindre l'égalité des sexes, action par action* lancée en avril 2025, qui promeut dix mesures destinées à dynamiser les efforts en faveur de l'égalité des sexes. Il indique que l'UIP espère rallier à cette campagne le plus grand nombre possible de dirigeants et de défenseurs de cette cause.

Il ajoute que l'UIP a intensifié par ailleurs son action pour accroître la participation des femmes à la vie politique en vue d'atteindre la parité, en organisant par exemple la Conférence mondiale des femmes parlementaires de l'UIP, tenue en mars 2025 à Mexico. Il souligne que la Conférence a notamment abouti à l'adoption du Plan d'action visant à atteindre la parité hommes-femmes dans les parlements présenté dans le document CL/216/12-P.1, qui constitue une feuille de route visionnaire dont les Membres de l'UIP peuvent s'inspirer. Il explique que le Plan rend compte du point de vue des parlementaires sur la Recommandation générale n° 40 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, élaborée conjointement avec l'UIP afin de promouvoir une représentation égale et inclusive des femmes aux postes décisionnels, et qu'il fixe notamment comme objectifs la représentation paritaire entre les sexes, l'élimination de la violence à l'égard des femmes en politique et la création d'une culture de la parité au sein des institutions. Le Secrétaire général précise qu'il est désormais proposé de solliciter l'aval du Conseil directeur concernant ce plan.

Le Secrétaire général rappelle que l'accent mis en 2025 sur l'égalité des sexes est apparu également dans de nombreux événements mondiaux organisés par l'UIP, notamment la commémoration de la quarantième session anniversaire du Forum des femmes parlementaires lors de la 150^e Assemblée à Tachkent, la Réunion parlementaire sur le thème *Les parlements et Beijing +30 : résister aux retours en arrière et changer de paradigme en faveur de l'égalité des sexes* organisée en partenariat avec ONU Femmes à l'occasion de la 69^e session de la Commission de la condition de la femme en mars 2025 à New York, ainsi qu'une réunion-débat sur la participation inclusive dans un contexte de polarisation et d'adversité tenue lors de la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement en juillet 2025 à Genève.

Il ajoute qu'au cours du même mois, le quinzième Sommet des présidentes de parlement a commémoré le vingt-cinquième anniversaire du programme sur les femmes, la paix et la sécurité en axant ses travaux sur la paix inclusive et durable. Il fait observer que les participantes au Sommet ont rappelé l'importante contribution des femmes aux processus de paix et qu'elles ont recommandé en premier lieu de renforcer l'intégration de l'égalité des sexes dans ces processus.

Il souligne que l'une des autres actions marquantes a été la mise en place de synergies intergénérationnelles au sein de l'UIP par le biais de plateformes réunissant des parlementaires des deux sexes et des organisations de la société civile défendant la cause des jeunes, notamment celles engagées dans le Forum Génération Égalité, auquel participe l'UIP. Il précise que ces plateformes visent à promouvoir une approche multipartite de l'égalité des sexes, notamment en mobilisant les jeunes en tant qu'acteurs clés. Il ajoute que des événements ont été organisés sur ces questions en marge de diverses réunions, par exemple la onzième Conférence mondiale des jeunes parlementaires tenue récemment à Lima, où des convergences ont été établies entre les activités relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des jeunes. Il souligne que ces interactions bénéficient incontestablement à la réalisation des objectifs de l'UIP en matière de gouvernance inclusive.

Le Secrétaire général indique que l'UIP a également mis au point des outils pour aider les parlements à mieux intégrer la dimension de genre. Il cite par exemple la *Politique visant à prévenir et à éliminer le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des Assemblées et autres événements de l'UIP* ou encore l'étude sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes dans les parlements de la région Asie-Pacifique. Il précise que cette étude, dernière d'une série consacrée à ce thème par région, sera présentée lors d'événements et d'ateliers organisés par l'UIP dans la région pour aider les parlements à lutter contre le fléau de la violence sexiste. S'agissant de la carte *Femmes en politique* publiée par l'UIP et ONU Femmes, il indique que l'édition spéciale 2025 offre une vue d'ensemble des avancées notables réalisées en matière d'égalité des sexes dans la prise de décision ces 30 dernières années depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Il note que si les progrès stagnent, ils méritent néanmoins d'être salués, et ajoute qu'il convient de redoubler d'efforts pour renforcer les mesures visant à promouvoir l'égalité des sexes.

Il explique qu'en plus de son action en faveur des jeunes et de l'égalité des sexes, l'UIP veille à ce que celle-ci soit envisagée sous l'angle du développement durable, dont elle constitue un moteur essentiel. Il précise qu'à cet égard, l'Organisation promeut l'investissement dans les systèmes publics de santé et de soins pour faire progresser l'égalité des sexes et examiner l'impact des croyances et des normes sociales sur la santé des femmes.

Le Secrétaire général ajoute que, pour ce qui est de ses propres avancées en matière d'égalité des sexes, l'UIP effectue un examen de ses mécanismes internes et formule des propositions d'amendement à ses Statuts et Règlements afin que la parité devienne la norme. Il conclut son intervention en soulignant que l'UIP poursuit avec détermination la mise en œuvre de la politique de lutte contre le harcèlement mentionnée précédemment pour faire de l'Organisation un environnement sûr, tant pour les femmes que pour les hommes.

La Vice-Présidente remercie le Secrétaire général pour son exposé et confirme que le Plan d'action visant à atteindre la parité hommes-femmes dans les parlements a été adopté par les 500 participantes à la fructueuse et décisive Conférence mondiale des femmes parlementaires, organisée sous le patronage de la première femme Présidente du Mexique et sous la conduite de la Présidente du Bureau des femmes parlementaires. Elle précise que le Plan vise à faire progresser la parité tant dans la représentation parlementaire qu'aux postes de direction, et à promouvoir une culture de la parité en créant des environnements sensibles au genre et en appliquant une tolérance zéro face à la violence à l'égard des femmes en politique.

M. J.F.N. Mudenda (Zimbabwe) félicite l'UIP pour le Plan d'action et les réunions mentionnées et souligne qu'il est important d'inviter des parlementaires hommes à ce type de réunion afin qu'ils puissent s'associer aux efforts des femmes parlementaires visant à faire progresser l'égalité des sexes.

La Vice-Présidente dit partager pleinement cet avis et précise que des hommes ont bien été invités à participer à la Conférence mondiale des femmes parlementaires. Elle ajoute qu'il n'est pas possible de parvenir à l'égalité des sexes sans la coopération entre les hommes et les femmes.

Le Secrétaire général aborde la question du choix du thème prioritaire pour 2026 et souligne que l'un des grands événements de cette année-là est le cinquantième anniversaire du Comité des droits de l'homme des parlementaires, qui constitue le fondement de l'action de l'UIP en matière de droits de l'homme. Il indique qu'en conséquence, le Comité exécutif recommande de retenir comme thème prioritaire le respect des droits de l'homme. Il dit que si ce thème est approuvé, il sera intégré dans le programme de travail de l'UIP pour 2026 et que les équipes concernées organiseront volontiers des activités et des campagnes visant à promouvoir l'engagement en faveur des droits de l'homme.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite prendre note des informations communiquées par le Secrétaire général et entériner les recommandations du Comité exécutif relatives à l'approbation du Plan d'action visant à atteindre la parité hommes-femmes dans les parlements ainsi que la proposition de thème prioritaire de l'UIP pour 2026 sur le respect des droits de l'homme.

Il en est ainsi décidé.

Point 13 de l'ordre du jour

PROCHAINES RÉUNIONS INTERPARLEMENTAIRES

(CL/216/13-P.1)

Le Secrétaire général, présentant la liste des prochaines réunions interparlementaires figurant dans le document CL/216/13-P.1, dit qu'elle a été établie à des fins d'information et de planification et qu'elle comprend la 152^e Assemblée prévue à Istanbul en avril 2026. Il précise que le Parlement de la République-Unie de Tanzanie propose également d'accueillir la 153^e Assemblée en octobre 2026 et que les dates et le lieu seront confirmés ultérieurement.

Il fait observer que, parmi les nombreuses réunions spécialisées et autres recensées, certaines ont déjà été approuvées et que les autres sont en attente d'approbation. Pour conclure, il souligne que l'ensemble des activités prévues lors de ces réunions, qu'elles se tiennent en présentiel, en ligne ou au format hybride, relèvent de la Stratégie de l'UIP et bénéficient d'un financement assuré par le budget ordinaire ou des ressources extrabudgétaires.

M. R. Parmessar (Suriname) fait remarquer que les réunions de l'UIP se tiendront dans un grand nombre de pays, et propose qu'à chacune de ces réunions une journée soit désormais réservée à une visite de terrain en lien avec les travaux de l'Organisation.

Le Secrétaire général confirme que ce genre de visites constituent effectivement un aspect important du travail de l'UIP et sont généralement organisées lors des Assemblées tenues hors de Genève. Il rappelle que des visites ont par exemple été organisées dans des établissements de santé, des camps de réfugiés et des centres de protection de l'enfance. Il conclut son intervention en indiquant que l'UIP continuera d'organiser ce type de visites pour permettre aux délégués de découvrir les bonnes pratiques mises en œuvre dans d'autres pays.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver la liste des prochaines réunions interparlementaires.

Il en est ainsi décidé.

Point 14 de l'ordre du jour

ÉLECTIONS AU COMITÉ EXÉCUTIF

(cf. article 21i) des Statuts et articles 36, 37 et 38 du Règlement du Conseil directeur)
(CL/216/14-P.1)

La Vice-Présidente indique que trois nouveaux membres doivent être élus au Comité exécutif pour remplacer M. A. Kharchi (Algérie), Mme D.-T. Avgerinopoulou (Grèce) et M. A. Almodóbar Barceló (Espagne), dont les mandats arrivent à expiration à la présente session. Elle remercie chaleureusement chacun d'eux pour leurs contributions très appréciées aux travaux du Comité exécutif et, plus largement, à ceux de l'UIP. Elle précise que les candidatures reçues pour un mandat de quatre ans prenant fin en octobre 2029 sont les suivantes : pour le Groupe africain, M. H. Aden Guedi (Djibouti) ; et pour le Groupe des Douze Plus, Mme K. Bradley

(Royaume-Uni) et M. A. Gryffroy (Belgique). Elle ajoute que ces candidatures, accompagnées des lettres et des curriculum vitae correspondants, ont été communiquées à l'ensemble des Membres de l'UIP.

Elle considère que le Conseil directeur souhaite élire les trois candidats au Comité exécutif.

Il en est ainsi décidé.

Point 15 de l'ordre du jour

ACTIVITÉS DES ORGANES PLÉNIERS ET COMITÉS SPÉCIALISÉS
(CL/216/15-P.1)

g) Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine
(CL/216/15g)-R.1)

M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis), Président du Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine, lit le rapport sur les travaux du Groupe de travail figurant dans le document CL/216/15g)-R.1 et souligne la nécessité de soutenir le rôle décisif joué par l'UIP concernant la résolution des conflits par la médiation en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans le monde. Il précise que le Groupe de travail demeure pleinement mobilisé pour faire progresser le dialogue, renforcer la confiance et soutenir tous les efforts en vue d'une paix juste et durable en Ukraine.

Mme M. Cederfelt (Suède) salue l'engagement résolu de M. Al Nuaimi dans les travaux du Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine, mais indique que le Groupe n'a produit aucun résultat probant et que la Fédération de Russie poursuit son agression. Elle fait observer que le pays n'a proposé aucune solution constructive sur la question des enfants enlevés et continue de détruire les infrastructures de l'Ukraine et de rendre invivable le quotidien des Ukrainiens. Elle souligne que l'agresseur responsable de la guerre est également responsable d'y mettre fin en retirant ses troupes et en respectant le droit international humanitaire ainsi que les valeurs défendues par l'UIP.

M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis), Président du Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine, convient qu'il importe de défendre les principes portés par l'UIP, notamment le dialogue comme seul moyen de mettre fin aux conflits. Il ajoute que les Parlements membres doivent, par conséquent, investir dans le renforcement des capacités nationales afin de faciliter la médiation et le dialogue entre les parties à un conflit. Il rappelle que les parlementaires se doivent en outre de protéger les citoyens qu'ils représentent contre les conséquences des conflits en œuvrant à leur règlement.

M. J.F.N. Mudenda (Zimbabwe), saluant l'action du Groupe de travail, indique que la tâche est extrêmement difficile et qu'elle requiert courage et dévouement pour obtenir des résultats. Il dit espérer que les efforts louables déployés par le Président Trump pour rapprocher les deux parties au conflit produiront l'effet escompté. Il évoque l'information figurant dans le rapport selon laquelle Mme D'Hose (Belgique) a été nommée pour succéder à M. Katjavivi (Namibie), qui occupait les fonctions de Vice-Président du Groupe de travail, et déclare que de tels organes gagneraient à mieux refléter l'Afrique, dont la taille de la population lui confère une voix qui mérite d'être entendue. Il estime, par conséquent, qu'un parlementaire issu du Groupe africain aurait dû être choisi pour succéder à M. Katjavivi.

M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis) répond au premier point en indiquant que le Groupe de travail s'emploie à coordonner ses efforts visant à mettre fin à la guerre en Ukraine avec ceux du Président Trump et d'autres acteurs, dont il suit l'action avec optimisme.

Le Secrétaire général, évoquant la deuxième observation concernant la composition du Groupe de travail, rappelle qu'il a été convenu dès le départ que c'est à la présidence de l'UIP de nommer les membres du Groupe de travail sur la base de consultations, en assurant une représentation géographique équitable et en tenant compte de la valeur ajoutée qu'un candidat peut apporter aux travaux du Groupe de travail, y compris pour ce qui est de véhiculer l'image d'une UIP neutre et impartiale. Il précise qu'à l'heure actuelle, le Groupe de travail compte deux membres issus du Groupe africain, en l'occurrence les présidents des parlements du Ghana et du Malawi.

M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis) souligne que Mme D'Hose a joué un rôle de premier plan dans les travaux du Groupe de travail et que c'est pour cette raison qu'elle a été proposée pour succéder à M. Katjavivi en tant que Vice-Présidente du Groupe de travail. Il confirme également que le Groupe compte bien deux représentants africains.

M. J.F.N. Mudenda (Zimbabwe) fait observer qu'il n'est pas certain que la Présidente du Parlement du Malawi soit toujours parlementaire étant donné que son parti a perdu les récentes élections organisées dans le pays. Il rappelle par ailleurs que le Groupe africain a soutenu la nomination de M. Katjavivi au Groupe de travail en raison de sa vaste expérience en matière de diplomatie. Il estime que de telles qualités doivent être prises en considération lors de la nomination des membres du Groupe de travail. Il souligne en outre qu'il est précisé dans le rapport que le Groupe de travail n'a, par principe, pas compétence pour "décider" de la personne appelée à succéder à M. Katjavivi, et que cette décision relève du Conseil directeur.

La Vice-Présidente rappelle que, conformément au mandat du Groupe de travail, le pouvoir de décider des nominations au sein de ce dernier revient à la présidence de l'UIP.

Le Secrétaire général indique qu'en ce qui concerne le statut de la Présidente du Parlement du Malawi, il semblerait qu'elle ait été réélue au Parlement et qu'elle remplit donc les conditions requises pour siéger au sein du Groupe de travail. Il précise que, dans le cas contraire, une décision sera prise quant à son remplacement.

Il ajoute par ailleurs que les observations pertinentes de M. Mudenda concernant la composition du Groupe de travail ont bien été prises en considération. Il souligne que M. Mudenda a raison de rappeler que les organes subsidiaires ne sont pas habilités à prendre des décisions concernant leur composition et leur direction, et qu'il appartient en dernier ressort au Conseil directeur d'entériner les recommandations formulées. Il conclut en disant que la question soulevée est avant tout d'ordre sémantique.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

a) Comité des droits de l'homme des parlementaires
(CL/216/15a)-R.1)

M. E. Blanc (France), Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires, accompagnant d'un diaporama sa présentation des projets de décision préparés par le Comité lors de sa récente session à Genève, tels qu'ils figurent dans le document CL/216/15a)-R.1, indique que le Comité a organisé dix auditions avec des délégations nationales et des organisations de la société civile. Il précise que le Comité remercie toutes les personnes qui ont répondu à l'invitation et qui, grâce à leur participation, ont contribué à un dialogue constructif.

Il souligne que, durant la session, le Comité a examiné la situation de 300 parlementaires, dont 30 % de femmes, dans 17 pays. Il fait savoir que le Comité a également déclaré recevables neuf nouveaux cas : un en Algérie, un en République démocratique du Congo, trois en Somalie et quatre en Türkiye. Il note que le Comité a aussi déclaré irrecevable une plainte concernant un parlementaire de l'Équateur.

Il ajoute que les projets de décisions qu'il s'apprête à présenter pour adoption par le Conseil directeur portent sur la situation de 288 parlementaires dans 14 pays. Il précise que la présentation est organisée par ordre alphabétique des pays.

1. Algérie

M. Blanc explique que le Comité a examiné le nouveau cas de M. Abdelkader Djedei, ancien membre du Conseil de la nation d'Algérie. Il dit que le Comité a eu le plaisir de rencontrer le Président du Conseil de la nation et qu'il le remercie pour son ouverture au dialogue.

Il indique que le Comité est préoccupé par la peine disproportionnée de trois ans d'emprisonnement prononcée par contumace à l'encontre de M. Djedei pour avoir critiqué dans des termes non injurieux et non hostiles la politique nationale de redistribution des richesses. Il souligne que, de l'avis du Comité, les propos tenus par M. Djedei relèvent de l'exercice de son droit humain fondamental à la liberté d'expression et n'auraient pas dû donner lieu à une condamnation.

Il dit que le Comité appelle les autorités algériennes à abandonner les poursuites engagées contre M. Djedei et à renforcer la protection de la liberté d'expression de tous les membres du Conseil de la nation.

Le Conseil directeur adopte par consensus le projet de décision relatif au cas de M. Abdelkader Djedei.

M. A. Guenchouba (Algérie) conteste la décision, estimant qu'elle est dénuée de fondement, d'autant plus que la liberté d'expression est garantie par la Constitution algérienne. Il déclare que les allégations formulées sont par conséquent infondées, tout comme les propos de l'intéressé sur le faible développement dans le sud de l'Algérie et la répartition inéquitable des ressources. Il ajoute que des projets de développement humain, social et économique sont mis en œuvre partout dans le pays. Il précise en outre que les accusations portent sur des actes qui ne relèvent pas du champ de compétence du parlement.

2. Bangladesh

M. Blanc indique que le Comité a de nouveau examiné les cas de six anciens parlementaires du Bangladesh, dont celui du Président honoraire de l'UIP, M. Saber Chowdhury. Il explique que, d'après le plaignant, les parlementaires concernés sont victimes d'une vague de représailles à l'encontre des membres de l'ancien parti au pouvoir, la Ligue Awami.

Il dit que le Comité regrette l'absence de réponse aux différentes communications officielles qui ont été adressées depuis août 2024. Il ajoute que le Comité déplore aussi que l'observateur de procès indépendant mandaté par l'UIP n'ait pas pu, à deux reprises, se rendre au Bangladesh en raison de retards dans la délivrance des visas, et que les demandes répétées en vue d'une mission du Comité soient restées lettre morte.

Il fait savoir que le Comité exprime sa solidarité avec les parlementaires bangladais actuellement détenus dans des conditions décrites comme déplorables, ainsi qu'avec ceux en exil et ceux poursuivis pour des chefs d'accusation passibles, dans certains cas, de la peine de mort. Il indique que le Comité exhorte les autorités à garantir leurs droits fondamentaux, notamment le droit à la vie et à un traitement digne, à leur permettre de recevoir des soins médicaux appropriés et, le cas échéant, à envisager leur mise en liberté sous caution pour des raisons humanitaires, ainsi qu'à garantir leur droit à un procès équitable.

Il souligne que le Comité réitère son souhait de mandater un observateur de procès pour suivre les procédures judiciaires à venir et d'envoyer une délégation au Bangladesh dans les plus brefs délais.

Il déclare que le Comité a également reçu des informations selon lesquelles plus de 100 anciens parlementaires, tous membres de la Ligue Awami, sont actuellement détenus et font l'objet de procédures pénales. Il précise que ces cas n'ont pas été officiellement soumis au Comité, mais que ce dernier est vivement préoccupé face à l'ampleur du phénomène et aux violations du droit à un procès équitable. Il ajoute que le Comité déplore également le décès en détention, le 29 septembre 2025, de l'ancien collègue de l'UIP, M. Nurul Majid Mahmud Humayun, qui était parlementaire en exercice au moment de la dissolution du Parlement.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de six parlementaires bangladais.

3. Burundi

M. Blanc explique que depuis la réception de la première plainte en 1994, le Comité examine de façon continue les cas concernant le meurtre de sept parlementaires burundais et deux tentatives d'assassinat visant un autre parlementaire. Il souligne que, trente ans plus tard, ces cas demeurent malheureusement non élucidés.

Il fait savoir que le Comité suit de près les travaux de la Commission vérité et réconciliation et espère qu'elle accordera une attention particulière aux violences politiques commises dans les années 1990 et 2000, y compris aux cas des parlementaires concernés.

Il dit que le Comité remercie la délégation du Burundi présente à la 151^e Assemblée de l'UIP pour les informations qu'elle a communiquées ainsi que pour l'esprit constructif et l'ouverture au dialogue dont elle a fait preuve lors de son audition par le Comité. Il ajoute que le Comité remercie également la délégation pour l'invitation reçue à se rendre au Burundi et qu'il attend des précisions sur les dates envisagées afin que la visite puisse avoir lieu dans les meilleurs délais. Il conclut en indiquant que cette visite sera l'occasion de renforcer la coopération avec le parlement et de travailler conjointement à une résolution satisfaisante de ce cas ancien.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de huit parlementaires burundais.

4. Équateur

M. Blanc indique que le Comité a examiné la plainte déposée par M. Patricio Alberto Chávez Zavala, dont le mandat parlementaire a été suspendu en avril 2024 pour une durée de 56 jours.

Il dit que le Comité remercie sincèrement la délégation équatorienne présente à la 151^e Assemblée de l'UIP pour son audition devant le Comité, pour les informations détaillées qu'elle a aimablement fournies et pour son ouverture au dialogue.

Il explique qu'après avoir entendu le plaignant et les autorités et examiné avec attention la documentation transmise par l'Assemblée nationale, le Comité a déclaré le cas irrecevable. Il précise qu'après avoir engagé des démarches administratives et judiciaires, le parlementaire concerné a pu retrouver son siège et a repris ses fonctions sans entrave. Il ajoute qu'il a ensuite été réélu lors des dernières élections et qu'il siège actuellement au Parlement, où il occupe des fonctions de haut niveau.

Il indique que le Comité a également confirmé que l'UIP demeure prête à fournir un appui au renforcement des capacités institutionnelles et toute autre forme d'assistance à l'Assemblée nationale de l'Équateur afin d'éviter que des situations similaires ne se reproduisent à l'avenir. Il dit qu'à cette fin, le Comité souhaite recevoir des informations officielles sur la manière la plus appropriée de fournir une telle assistance, dans l'hypothèse où les autorités équatoriennes l'estimeraient nécessaire.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Patricio Chávez.

5. Eswatini

M. Blanc explique que le Comité continue d'examiner les cas de trois anciens parlementaires sans étiquette du Parlement d'Eswatini, qui se sont vu infliger de lourdes peines d'emprisonnement pour avoir participé à des appels en faveur de réformes démocratiques. Il fait savoir qu'à la suite d'une visite du Secrétaire général de l'UIP en février 2025, le Roi d'Eswatini a gracié l'un des parlementaires, M. Mthandeni Dube, dont la libération devrait intervenir très prochainement. Il ajoute que le Secrétaire général a été invité à effectuer une nouvelle visite en Eswatini afin d'assister à la libération de M. Dube et d'examiner les perspectives d'un règlement rapide de la situation de M. Mduduzi Mabuza, qui demeure en détention. Il déclare que le Comité se félicite de ces évolutions positives et encourage les autorités à poursuivre leurs efforts dans ce sens.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de trois parlementaires swazis.

Le Secrétaire général salue les progrès accomplis concernant ce cas et rappelle qu'un an plus tôt, lors de la 214^e session tenue à Genève, le chef de la délégation d'Eswatini avait pris acte du rapport établi par le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP et l'avait invité à se rendre en Eswatini pour mener des consultations auprès des autorités compétentes. Il indique qu'il s'est donc rendu en Eswatini dans le cadre du mandat qui lui revient d'appuyer l'ensemble des structures de l'Organisation, notamment le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, instance essentielle, dans l'exercice de leurs mandats respectifs.

Il précise que le résultat présenté au Conseil directeur est le fruit de la méthode exemplaire employée par le Comité, qui accorde une place centrale au dialogue avec les autorités et les autres parties prenantes afin de parvenir à un règlement satisfaisant des cas dont il est saisi. Il fait observer que le dialogue est le leitmotiv de l'UIP et que cette méthode présente des avantages évidents. Il félicite le Comité, ainsi que les autorités d'Eswatini, pour leur esprit d'ouverture et de coopération, qui, espère-t-il, prévaudra dans les efforts collectifs visant à faire avancer le programme de travail de l'UIP et à régler l'ensemble des cas encore en cours d'examen par le Comité.

6. Iraq

M. Blanc dit que le Comité a le plaisir d'annoncer une évolution positive concernant le cas de M. Ahmed Al-Alwani, ancien membre du Conseil des représentants de l'Iraq.

Il indique que M. Al-Alwani, condamné à mort à l'issue d'un procès arbitraire, a été acquitté et libéré le 23 avril 2025. Il explique que cette issue positive tient à la volonté des autorités irakiennes à régler le cas et à la persévérance du Comité, qui s'est rendu en Iraq en 2023 pour appuyer les autorités dans leurs efforts visant à clore définitivement ce cas.

Il souligne que le Comité se félicite de ce dénouement, obtenu grâce à la coopération et à un dialogue constructif entre les autorités compétentes et le Comité. Il fait observer que ce résultat est également le fruit d'une action de longue haleine menée par le Comité, qui reflète la vocation de l'UIP et le rôle important qu'elle joue dans la promotion de la démocratie et des droits de l'homme.

Il annonce que le Comité a, par conséquent, décidé de clore le cas.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Ahmed Jamii Salman Al-Alwani.

7. Israël

M. Blanc indique que le Comité a examiné de nouveau la situation de M. Ofer Cassif, membre de la Knesset, à nouveau suspendu par la Commission d'éthique du Parlement israélien.

Il précise que cette nouvelle suspension de deux mois est intervenue peu après une décision antérieure limitant fortement la capacité de M. Cassif à participer aux débats de la Knesset. Il dit que ces deux décisions de suspension ont été prises en raison des positions exprimées par M. Cassif sur les politiques et les actions menées par l'État d'Israël à Gaza.

Il explique que, pour le Comité, cette dernière décision de la Commission d'éthique de la Knesset revêt un caractère arbitraire car elle sanctionne M. Cassif pour l'exercice légitime de sa liberté d'expression. Il fait savoir que le Comité appelle les autorités israéliennes à rétablir pleinement les droits parlementaires de M. Cassif.

Pour conclure, il indique que le Comité regrette la décision de la Cour suprême de rejeter la requête de M. Cassif contestant sa suspension sans en examiner le fond, alors qu'il s'agit de son dernier recours possible.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Ofer Cassif.

8. Myanmar

M. Blanc indique que le Comité a examiné à nouveau un cas au Myanmar concernant 79 parlementaires qui ont subi des représailles et ont été empêchés de prendre leurs fonctions à la suite du coup d'État de 2021. Il précise que dix d'entre eux sont décédés alors qu'ils tentaient d'échapper à leur arrestation et que dix-huit sont détenus au secret. Il fait savoir que le Comité a reçu des informations selon lesquelles les parlementaires auraient été torturés et d'autres informations préoccupantes sur leur état de santé. Il dit que, parmi les personnes détenues, figure Mme Aung San Suu Kyi, 80 ans, qui, d'après les dernières informations disponibles, souffre d'un problème cardiaque et ne bénéficie pas des soins médicaux dont elle a besoin en prison.

Il déclare que le mouvement de résistance gagne progressivement du terrain et que la junte militaire a perdu le contrôle de près de 80 % du territoire du Myanmar. Il souligne que, dans ce contexte, les autorités militaires ont annoncé leur intention d'organiser des élections en décembre 2025, initiative rejetée par les parlementaires du pays. Il fait savoir que le Comité réitère son appel à la libération des parlementaires détenus, estimant qu'il s'agit d'une étape indispensable au rétablissement de la paix et de la démocratie parlementaire, avec la tenue d'élections crédibles reflétant la volonté de l'ensemble de la population du Myanmar. Il précise que, dans l'intervalle, le Comité appelle les parlementaires du monde entier à intensifier leurs efforts afin d'obtenir la libération de leurs collègues.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de 79 parlementaires du Myanmar.

9. Pakistan

M. Blanc indique que le Comité a rencontré la délégation du Pakistan et que celle-ci a fait part de ses observations sur le cas concernant cinq parlementaires de l'opposition. Il fait observer que, malgré les assurances données par la délégation quant aux conditions de détention de M. Imran Khan, ancien parlementaire et ancien Premier Ministre du pays, le Comité demeure préoccupé par les informations de plus en plus alarmantes émanant du plaignant, selon lesquelles M. Khan et des membres de son parti font l'objet d'une campagne de persécution et auraient subi des actes de torture, des mauvais traitements, des détentions arbitraires et des violations répétées de leur droit à un procès équitable. Il dit que le Comité réitère son appel à la libération des

parlementaires détenus et qu'une mission du Comité au Pakistan doit être organisée de toute urgence pour résoudre ce cas. Il conclut en précisant que le Comité attend une réponse sans équivoque de la part des autorités.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de cinq parlementaires pakistanais.

10. Palestine

M. Blanc indique que le Comité a examiné de nouveau les cas de M. Marwan Barghouti et de M. Ahmad Sa'adat, deux anciens parlementaires palestiniens toujours détenus en Israël.

Il fait savoir que le Comité regrette que ces deux responsables politiques palestiniens de premier plan, en particulier M. Barghouti, demeurent incarcérés sur la base d'accusations jamais étayées et à l'issue de procès n'ayant pas respecté les garanties d'un procès équitable.

Il dit que le Comité est aussi vivement préoccupé par les informations communiquées par B'Tselem et Physicians for Human Rights, deux grandes organisations de défense des droits de l'homme en Israël, ainsi que par la décision de la Cour suprême israélienne, qui confirme que les détenus palestiniens sont systématiquement privés d'une alimentation adéquate depuis l'attaque du Hamas du 7 octobre 2023.

Il conclut en soulignant que le Comité exhorte les autorités israéliennes à respecter les droits de l'homme et la dignité de M. Barghouti, de M. Sa'adat et de tous les détenus palestiniens, et à donner suite à sa demande de visite en Israël afin de vérifier leurs conditions de détention dans le cadre d'une mission diplomatique et humanitaire.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les projets de décision concernant les cas de M. Marwan Barghouti et de M. Ahmad Sa'adat.

11. République démocratique du Congo

M. Blanc annonce que le Comité a examiné deux cas concernant la République démocratique du Congo : l'un porte sur la situation de M. Chérubin Okende et l'autre est un cas collectif concernant plusieurs anciens parlementaires.

Il dit que le Comité a examiné le cas de M. Okende, parlementaire de l'opposition, qui a été retrouvé mort dans sa voiture après avoir été abattu d'une balle dans la tête. Il explique que le Comité est extrêmement préoccupé par les informations communiquées par le plaignant concernant l'absence de preuve concluante permettant d'établir que son décès résulte d'un suicide. Il ajoute que le Comité déplore l'absence de transparence dans ce cas et exhorte les autorités congolaises à prendre toutes les mesures nécessaires pour établir la vérité.

Il précise que le Comité a également examiné un cas collectif concernant plusieurs anciens parlementaires dont les candidatures aux élections générales de 2023 ont été invalidées. Il fait savoir qu'à cet égard, le Comité a reçu une nouvelle plainte de Mme Mamie Ngaluka Kalala et qu'il l'a déclarée recevable. Il souligne que le Comité regrette la répétition de ce genre de cas relatifs aux litiges électoraux, problème récurrent en République démocratique du Congo, et appelle les autorités congolaises à garantir la cohérence et la transparence dans l'application des lois adoptées.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les projets de décision relatifs au cas de M. Chérubin Okende Senga et à celui de 19 parlementaires congolais.

12. Somalie

M. Blanc indique que le Comité a reçu une nouvelle plainte concernant la Somalie, où trois parlementaires ont été violemment attaqués. Il fait savoir que, selon le plaignant, un groupe de parlementaires de l'opposition a essuyé des tirs de la part de forces de l'ordre alors qu'ils visitaient un citoyen arrêté arbitrairement par la police. Il précise que le plaignant affirme que les parlementaires ont été pris pour cible alors qu'ils s'apprêtaient à tenir une conférence de presse devant le poste de police. Il ajoute que certains membres de leur personnel ont été tués lors de l'attaque et que plusieurs autres ont été blessés. Il conclut en soulignant que le Comité est profondément préoccupé par la gravité de ces allégations et appelle les autorités à faire tout leur possible pour protéger la vie et les droits des parlementaires en Somalie, notamment le droit à la liberté de réunion pacifique.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de trois parlementaires somaliens.

13. Thaïlande

M. Blanc indique que le Comité a de nouveau examiné le cas de 47 parlementaires thaïlandais dont le parti a été dissous par la Cour constitutionnelle pour avoir tenté de modifier une disposition prévoyant de lourdes peines pour le crime de lèse-majesté. Il dit que le Comité remercie la délégation de la Thaïlande, qu'il a rencontrée pendant l'Assemblée. Il précise que le Comité demeure néanmoins préoccupé par les cas de ces parlementaires, notamment de deux femmes qui risquent des peines privatives de liberté pour avoir exercé leur liberté d'expression, ainsi que de 44 parlementaires susceptibles d'être définitivement privés de leurs droits politiques pour avoir déposé un projet d'amendement au parlement. Il conclut en soulignant que le Comité appelle l'Assemblée nationale de Thaïlande à tout mettre en œuvre pour protéger les droits des parlementaires concernés, notamment leur droit de participer aux élections prévues en 2026.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de 47 parlementaires thaïlandais.

14. Türkiye

M. Blanc indique que le Comité présente deux projets de décision distincts relatifs à des cas en Türkiye : l'un concernant d'anciens parlementaires du Parti démocratique des peuples (HDP) et l'autre concernant, pour la première fois, un groupe de parlementaires en exercice du Parti de l'égalité et de la démocratie des peuples (parti DEM) et d'autres groupements apparentés.

Il fait savoir que le Comité reste vivement préoccupé par le fait que plusieurs anciens parlementaires du HDP demeurent incarcérés, notamment M. Selahattin Demirtaş et Mme Figen Yüksekdağ, condamnés à de lourdes peines dans le cadre du procès dit de Kobané. Il rappelle qu'en juillet 2025, la Cour européenne des droits de l'homme a ordonné de nouveau la libération immédiate de M. Demirtaş, estimant que sa détention vise à contourner une décision antérieure. Il dit que le Comité exhorte les autorités turques à mettre en œuvre de bonne foi les décisions de la Cour et à garantir la libération des parlementaires concernés. Il indique que le Comité se félicite de l'invitation officielle qu'il a reçue pour se rendre en Türkiye et qu'il espère que la mission pourra avoir lieu dans les plus brefs délais.

Il précise que, pour la première fois, le Comité soumet également à l'adoption du Conseil directeur un nouveau cas collectif concernant 43 parlementaires de l'opposition issus du parti DEM et d'autres groupements apparentés. Il ajoute que les parlementaires concernés seraient victimes de harcèlement, d'actes d'intimidation, de poursuites abusives et d'atteintes à leur liberté d'expression et d'association. Il conclut en soulignant que le Comité est préoccupé par les similitudes manifestes entre les pratiques observées dans ce cas et celles constatées dans le cas des anciens parlementaires du HDP, et espère que ces questions pourront également être abordées lors de la mission prévue en Türkiye.

M. A. Gajadien (Suriname) dit soutenir le projet de décision et que l'idéal serait de parvenir à un dénouement favorable des cas avant la 152^e Assemblée en Türkiye.

M. A. Özkaya (Türkiye) déclare que sa délégation a eu avec le Comité une réunion productive au cours de laquelle elle lui a fourni des informations. Il remercie le Comité pour son travail et l'invite à mener une mission d'établissement des faits dans son pays. S'agissant du rapport du Comité, il déclare qu'il comporte deux allégations non étayées, que dix des cas présentés ne sont absolument pas documentés et sont donc inconnus des autorités turques et que la demande de classement présentée par ces dernières est restée lettre morte.

Il souligne que la Constitution turque garantit l'immunité parlementaire, tout comme la liberté d'expression et la liberté d'association, et que les parlementaires ne peuvent donc faire l'objet de poursuites pénales que si cette immunité est levée. Il précise que cette situation ne s'est produite qu'à trois reprises depuis 2000 et que cela concernait uniquement des cas de parlementaires appartenant au Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) considéré comme une organisation terroriste. Il indique pour conclure que, lors de sa visite en Türkiye, le Comité se verra communiquer les dossiers de police officiels dont dispose le Parlement turc à propos des crimes commis par certains parlementaires avant leur élection.

Mme C. Akça Cupolo (Türkiye) dit qu'elle est l'une des personnes dont le cas est examiné par le Comité et qu'elle est accusée d'infractions terroristes, ce qu'elle juge absolument sidérant. Elle ajoute qu'un autre de ces cas concerne un ancien collègue qui a choisi l'exil plutôt que de rentrer dans son pays pour y purger une longue peine d'emprisonnement en raison de discours qu'il a prononcés.

Elle fait observer que, malgré de telles violations des droits de l'homme à l'encontre de parlementaires turcs, l'UIP prévoit de tenir sa 152^e Assemblée à Istanbul, ville dont le maire est emprisonné, à l'instar de plusieurs parlementaires en exercice et d'un parlementaire élu qui n'a jamais été autorisé à prendre ses fonctions. Elle invite tous les délégués qui seront présents à Istanbul à se rassembler devant les prisons et à exprimer leur attachement à la démocratie et aux droits de l'homme.

M. B. Akburak (Türkiye), membre d'un parti d'opposition, indique qu'une commission parlementaire a récemment été créée en Türkiye pour instaurer un climat de paix dans l'ensemble du pays. Il dit qu'en Türkiye, pays doté d'une Constitution et d'un régime démocratique, toute personne soupçonnée d'implication dans des actes de terrorisme est jugée et sanctionnée si elle est reconnue coupable. Il ajoute que, lorsque les délégués se rendront à Istanbul, ils découvriront la Türkiye et l'hospitalité turque et pourront constater que les autorités du pays respectent pleinement la Constitution. Il souligne que tous les parlementaires turcs disposent du droit à l'immunité et que celle-ci ne peut être levée facilement.

Mme N. Altaca Kayisoglu (Türkiye) déclare qu'elle est membre du principal parti d'opposition, le Parti populaire républicain (CHP), arrivé en tête lors des dernières élections dans le pays. Elle ajoute que le maire d'Istanbul et 15 autres maires, également membres du CHP, ont été placés en détention sur la base d'accusations de corruption formulées par une personne bien plus susceptible qu'eux d'être impliquée dans de tels faits, sans avoir jamais fait l'objet d'une enquête. Elle fait observer qu'elle-même et de nombreux anciens ou actuels parlementaires de son parti sont poursuivis sur la base de preuves fausses ou fragiles pour outrage au Président du pays, et que ce dernier essaie en outre de placer le parti sous le contrôle d'un administrateur, dans le cadre d'une procédure volontairement prolongée par une justice dépourvue d'indépendance. Elle souligne que, en dépit – ou en raison – du succès du CHP, ses membres subissent quotidiennement des pressions de ce type, mais continuent à résister. Elle conclut son propos en indiquant que les délégués pourront constater la situation par eux-mêmes lors de leur séjour à Istanbul.

M. S. Soendergaard (Danemark) rappelle que la Cour européenne des droits de l'homme a appelé à plusieurs reprises à la libération de parlementaires turcs dont elle examine les cas, estimant que les poursuites sont infondées. Il ajoute que la 152^e Assemblée pourrait être l'occasion d'aborder les graves problèmes qui ont été signalés. Il souligne que ce qui compte à présent c'est d'envoyer un signal fort aux autorités turques indiquant que l'UIP espère que les cas actuellement devant le Comité seront réglés avant l'Assemblée d'Istanbul.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision concernant, respectivement, le cas de 66 parlementaires turcs et celui de 43 parlementaires turcs.

M. E. Blanc (France), Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, déclare qu'il serait reconnaissant que la délégation turque s'abstienne de mettre en cause l'impartialité du Comité. Il dit que le Comité a entamé un dialogue clair avec la délégation, que ce dernier est disposé à recevoir des observations sur les cas dont il est saisi et qu'il fait toujours preuve de la plus grande impartialité dans son travail. Il précise que, lors de l'élaboration de son rapport, le Comité a pris en compte le point de vue de toutes les parties de façon équitable et équilibrée.

Il ajoute que les cas mentionnés dans le rapport ne constituent qu'une partie des nombreux cas dont le Comité est saisi. Il indique que le Comité n'a pas encore soumis de décisions concernant les autres cas, mais qu'il poursuit leur examen et suit de près la situation de plus de 800 parlementaires dans plus de 50 pays.

Il déclare que le nombre sans précédent de cas devant le Comité permet d'affirmer que l'institution parlementaire et la démocratie elle-même sont en danger, et souligne que leur défense relève d'une responsabilité collective qui exige force et détermination. Il indique qu'il est plus que jamais nécessaire que chaque délégué, de retour dans son pays, rallie ses collègues autour de la cause de la solidarité parlementaire. Il dit qu'ensemble, ils doivent s'exprimer au nom de leurs collègues qui, à l'heure actuelle, ne peuvent plus faire entendre leur voix parce qu'ils sont emprisonnés, menacés ou portés disparus. Il conclut son propos en soulignant qu'ils ne doivent pas être oubliés et que l'inaction n'est jamais la solution.

c) Forum des jeunes parlementaires
(CL/216/15c)-R.1)

Mme J. Sierra (Uruguay), membre du Bureau des jeunes parlementaires, présente le rapport de la réunion du Forum des jeunes parlementaires tenue le 20 octobre 2025, tel qu'il figure dans le document CL/216/15c)-R.1. Elle dit que la participation des jeunes à la 151^e Assemblée est inférieure à l'objectif fixé et que tous les Parlements membres doivent inclure au moins un parlementaire de moins de 40 ans dans leur délégation et aussi donner aux jeunes les moyens de faire entendre leur voix essentielle. Elle souligne qu'à cet égard, les programmes de renforcement des capacités et les autres mesures décrites dans le rapport visant à promouvoir la participation des jeunes au parlement sont une excellente nouvelle. Elle indique que le Forum a débattu de la contribution qu'il souhaite apporter, selon le point de vue des jeunes, au débat général et au projet de résolution sur les adoptions internationales illégales et qu'il a désigné des rapporteurs pour deux projets de résolution qui seront examinés à la 152^e Assemblée, l'un sur le rôle des parlements dans l'élaboration de mécanismes de gestion post-conflit et l'autre sur le protectionnisme, les droits de douane et la fraude fiscale des entreprises. S'agissant de la douzième Conférence mondiale des jeunes parlementaires prévue à Samarcande (Ouzbékistan), elle informe qu'il est prévu de l'axer sur les droits de l'homme, en cohérence avec le thème prioritaire de l'UIP pour 2026.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

La Vice-Présidente dit que le Conseil directeur est appelé à élire un membre du Groupe africain au Bureau des jeunes parlementaires et que la candidature de Mme J. Quashie (Ghana) a été reçue.

Elle considère que le Conseil directeur souhaite élire Mme Quashie en tant que membre du Forum.

Il en est ainsi décidé.

e) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
(CL/216/15e)-R.1)

M. K.A.K. Darwish (Égypte), membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, présentant le rapport des deux séances que le Comité a tenues les 20 et 22 octobre 2025, tel qu'il figure dans le document CL/216/15e)-R.1, indique que le Comité a pris acte de l'espoir largement partagé de voir les souffrances insupportables à Gaza prendre fin et a souligné la lassitude engendrée par les promesses répétées non tenues. Il dit qu'au cours de ses débats, le Comité a souligné que la véritable compréhension commence par la prise en compte des témoignages humains ; que l'aide humanitaire est un devoir universel fondé sur le droit international, que l'éducation à la coexistence est déterminante pour le succès des accords diplomatiques, que paix et sécurité vont de pair et que l'on ne peut obtenir de progrès politiques sans réforme de l'éducation. S'agissant de la proposition de restructuration, il précise que les échanges francs du Comité découlent de l'idée partagée par ses membres selon laquelle le rôle de l'UIP n'est pas de reproduire la diplomatie gouvernementale, mais de porter le dialogue parlementaire au-delà des clivages politiques. Il rappelle enfin qu'après l'examen de son futur programme de travail, qui comprend une possible retraite, le Comité a réaffirmé sa ferme conviction en faveur d'un accès humanitaire inconditionnel à Gaza, d'un véritable cessez-le-feu et d'une solution à deux États comme seule option crédible pour parvenir à une paix durable.

M. H.R.H. Babaei (République islamique d'Iran) déclare que le rapport est louable mais qu'il comporte des lacunes. Il estime qu'il devrait nommer le régime responsable des atrocités commises à Gaza et en Cisjordanie et préciser que les États-Unis d'Amérique lui apportent un soutien. Il ajoute qu'à l'avenir, le Comité devrait réfléchir aux moyens de traiter les actes criminels de ce régime sioniste et de son soutien américain.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

La Vice-Présidente indique que le Conseil directeur est appelé à élire un membre au Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient et que la candidature de Mme L. Quartapelle (Italie), présentée à titre individuel, a été reçue.

Elle considère que le Conseil directeur souhaite élire Mme Quartapelle en tant que membre du Comité.

Il en est ainsi décidé.

f) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire
(CL/216/15f)-R.1)

M. K. Suebsang (Thaïlande), membre du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, présentant le rapport de la réunion que le Comité a tenue le 21 octobre 2025, tel qu'il figure dans le document CL/216/15f)-R.1, fait savoir que le Comité a notamment été informé de la situation humanitaire dramatique en République démocratique du Congo et qu'il appelle toutes les parties au conflit à respecter le droit international humanitaire et à faciliter l'accès à l'aide humanitaire aux populations concernées. Il souligne que les Parlements membres peuvent et doivent accroître leur action pour sensibiliser à l'ensemble des crises humanitaires et inciter les pouvoirs publics à contribuer davantage aux réponses humanitaires, notamment dans le contexte des récentes baisses de financement. Il précise que le Comité a également examiné des mesures législatives et autres visant à mettre fin à l'apatridie des enfants, à protéger les infrastructures médicales, en particulier les hôpitaux dans les zones de conflit armé, et à atténuer sans délai les souffrances causées par les armes à sous-munitions. Il indique que tous les Parlements membres peuvent contribuer à promouvoir le respect du droit international humanitaire en encourageant leurs gouvernements à adhérer à l'Initiative mondiale visant à revitaliser l'engagement politique en faveur du droit international humanitaire. Il conclut son intervention en affirmant que le Comité continuera de mobiliser les parlements en vue d'atteindre ces objectifs.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

La Vice-Présidente fait savoir que le Conseil directeur est appelé à élire un homme membre du Groupe Asie-Pacifique au Comité, mais qu'aucune candidature n'a été reçue. Elle dit espérer que des candidatures seront soumises lors de la 152^e Assemblée en avril 2026.

b) Forum des femmes parlementaires
(CL/216/15b)-R.1)

Mme C. López Castro (Mexique), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, présente le rapport de la 40^e session du Forum tenue le 19 octobre 2025, tel qu'il figure dans le document CL/216/15b)-R.1 et déclare que les participants ont tenu un débat en vue de contribuer aux travaux de l'Assemblée dans une perspective de genre. Elle précise que le débat, axé sur le projet de résolution de l'UIP relatif aux adoptions internationales illégales, est décrit dans le rapport et que les participants ont proposé des amendements qui ont été intégrés au texte. Elle dit que le Forum s'est félicité des initiatives mises en place par l'UIP pour faire progresser l'égalité des sexes au sein de ses organes directeurs et autres instances en promouvant la parité et l'alternance hommes-femmes, y compris à la présidence de l'UIP. Elle appelle à ce que davantage de collègues masculins participent aux activités du Forum et exhorte également l'ensemble des Parlements membres à adhérer à la campagne de l'UIP *Atteindre l'égalité des sexes, action par action* et à promouvoir ses dix actions. Elle souligne que, de son côté, le Bureau a appelé l'UIP à renforcer ses travaux sur le rôle essentiel des femmes dans la consolidation de la paix. Elle conclut son propos en indiquant qu'elle se réjouit d'accueillir, en juin 2026, des parlementaires des deux sexes à la Conférence mondiale des femmes parlementaires en Serbie.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

La Vice-Présidente fait savoir que le Conseil directeur est appelé à élire une membre du Groupe Asie-Pacifique au Bureau des femmes parlementaires, pour un mandat arrivant à échéance en mars 2028, et que la candidature de Mme S. Claydon (Australie) a été proposée pour ce poste.

Elle considère que le Conseil directeur souhaite élire Mme Claydon à ce poste.

Il en est ainsi décidé.

h) Comité sur la santé
(CL/216/15h)-R.1)

Mme O. Ataniyazova (Ouzbékistan), membre du Comité sur la santé, présente le rapport de la réunion inaugurale du Comité tenue le 19 octobre 2025, tel qu'il figure dans le document CL/216/15h) R.1.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

La Vice-Présidente annonce que le Conseil directeur est appelé à élire trois membres du Comité sur la santé pour un mandat de quatre ans se terminant en octobre 2029. Elle rappelle que, conformément au Règlement du Comité, celui-ci ne doit pas compter plus de huit membres du même sexe et que le plus grand nombre possible de groupes géopolitiques doit y être représenté. Elle souligne qu'au regard de la composition actuelle du Comité, les candidatures d'hommes et de groupes géopolitiques sous-représentés sont encouragées. Elle indique qu'à ce jour, trois candidatures ont été reçues, à savoir celles de M. M.I. Ravalia (Canada), de M. H. Obeidat (Jordanie) et de M. J. Danfa (Sénégal).

Elle considère que le Conseil directeur souhaite élire ces trois candidats au Comité.

Il en est ainsi décidé.

d) Groupe du partenariat entre hommes et femmes
(CL/216/15d)-R.1)

Le Secrétaire général présente le rapport de la 52^e session du Groupe du partenariat entre hommes et femmes tenue les 18 et 22 octobre 2025, tel qu'il figure dans le document CL/216/15d)-R.1. S'appuyant sur les chiffres exposés dans le rapport et ses annexes, il indique que la participation des femmes à la 151^e Assemblée est plus élevée que lors des cinq Assemblées précédentes et que la répartition par sexe des délégués au sein des délégations comptant au moins deux membres est comparable à celle observée ces dernières années. Il note néanmoins que le nombre de délégations paritaires a baissé de dix par rapport au record de 49 enregistré lors de la 150^e Assemblée. S'agissant de la politique de lutte contre le harcèlement de l'UIP, il explique qu'elle est de plus en plus diffusée, que les participants à l'Assemblée peuvent bénéficier de formations dans ce domaine et que l'UIP peut également aider les Parlements membres à la mettre en œuvre. Il souligne que, depuis l'adoption de cette politique en 2023, 11 cas de harcèlement ont été traités et que le détail figure dans le rapport. Il dit enfin que le Groupe a entamé un dialogue avec les délégations de la Gambie et du Nigéria, où les femmes occupent moins de 10 % des sièges parlementaires, et que l'UIP est disposée à appuyer les efforts déployés par ces deux pays pour remédier à cette situation.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

La Vice-Présidente indique que le Comité exécutif a été heureux d'entériner la nomination de M. M.A. Sera (Indonésie) en tant que nouveau membre du Groupe du partenariat entre hommes et femmes.

La séance est levée à 13 h 10.

Troisième séance

Jeudi 23 octobre 2025
(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 45 sous la conduite de la Vice-Présidente de l'UIP, Mme G. Morawska-Stanecka (Pologne).

Point 15 de l'ordre du jour
(suite)

i) Groupe de travail sur la science et la technologie
(CL/216/15i)-R.1)

Mme M. Cederfelt (Suède), Présidente du Groupe de travail sur la science et la technologie, présente le rapport des séances en ligne et en présentiel que le Groupe a tenues respectivement les 16 juin 2025 et 21 octobre 2025, tel qu'il figure dans le document CL/216/15i)-R.1. Elle dit qu'à sa séance de juin, le Groupe a examiné la manière dont les principes de la Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie peuvent être appliqués au mieux au sein des parlements, notamment pour ce qui a trait à l'IA, et intégrés dans la législation afin de garantir le contrôle et l'inclusion. Elle annonce qu'après avoir entendu les contributions d'experts enrichissantes et pris connaissance des exemples de bonnes pratiques présentés lors de la réunion d'octobre, le Groupe a décidé d'élaborer une annexe sur l'éthique de l'IA à la Charte. Elle ajoute que le Groupe a souligné que, pour parvenir à une transformation numérique éthique, inclusive et fondée sur les droits de l'homme, il est important d'élaborer des politiques fondées sur des données probantes et de développer la culture scientifique en considérant l'ensemble de la société, et que l'UIP est le cadre le plus approprié pour poursuivre le dialogue. Elle ajoute que le Groupe a également entendu un exposé sur les défis mondiaux liés à l'eau et sur le rôle déterminant de la science et de la technologie pour relever ces défis. Elle conclut son propos en soulignant que les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer dans tous ces domaines, par le biais de la coopération.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

La Vice-Présidente annonce que le Conseil directeur est appelé à élire six membres du Groupe de travail pour un mandat de quatre ans se terminant en octobre 2029 et que quatre candidatures ont été reçues. Les personnes nommées sont les suivantes : pour le Groupe arabe, Mme M. Aljaghoub (Jordanie) ; pour le Groupe Asie-Pacifique, Mme S. Kiran (Fidji) ; pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, Mme B. Rodríguez (Uruguay) ; et pour le Groupe des Douze Plus, M. B. Akburak (Türkiye). Elle indique que deux postes restent à pourvoir pour le Groupe Eurasie.

Elle considère que le Conseil directeur souhaite élire ces quatre candidats au Groupe de travail.

Il en est ainsi décidé.

j) Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent
(CL/216/15j)-R.1)

Mme M. Guerra Castillo (Mexique), Présidente du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, présente le rapport sur les activités récentes du Groupe, tel qu'il figure dans le document CL/216/15j)-R.1. Elle explique que le Groupe a organisé, le 21 août 2025, à l'occasion de la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme, un webinaire consacré au rôle de l'éducation dans la prévention, la réconciliation et l'autonomisation. Elle indique que, lors de sa 19^e réunion tenue le 19 octobre 2025, le Groupe a organisé une audition d'experts sur les changements climatiques, la raréfaction des ressources et leurs liens avec l'extrémisme violent, notamment en Afrique subsaharienne et en Afrique du Nord. S'agissant de l'initiative de l'*Appel du Sahel*, elle précise que les membres du Groupe sont convenus d'effectuer des visites parlementaires dans les pays du Sahel, afin de développer une collaboration pratique sur le terrain visant à renforcer la paix, le développement et la résilience

dans la région. Elle ajoute que, le 20 octobre 2025, le Groupe a également organisé une réunion-débat sur les liens complexes entre migration, terrorisme et criminalité transnationale organisée, soulignant qu'il s'agit d'un défi mondial qui concerne principalement l'exploitation des personnes déplacées, en particulier des enfants non accompagnés, par des réseaux criminels. Elle conclut son intervention en indiquant que toutes les informations sur ces activités et leurs résultats figurent dans le rapport.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

La Vice-Présidente annonce que le Conseil directeur est appelé à élire quatre membres du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour un mandat de quatre ans se terminant en octobre 2029 et que deux candidatures ont été reçues. Les personnes nommées sont les suivantes : pour le Groupe africain, M. K. Kabre (Burkina Faso) et, pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, M. A. Gadajien (Suriname). Elle indique que deux postes restent à pourvoir pour le Groupe Eurasie.

Elle considère que le Conseil directeur souhaite élire les deux candidats en tant que membres du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Il en est ainsi décidé.

Point 16 de l'ordre du jour

RAPPORTS SUR DE RÉCENTES RÉUNIONS SPÉCIALISÉES DE L'UIP (CL/216/16-R.1)

La Vice-Présidente dit aux participants que des rapports leur seront présentés en personne et par vidéo sur les réunions spécialisées de l'UIP énumérées dans le document CL/216/16-R.1, lequel renferme également des liens vers des pages du site web de l'UIP contenant des informations plus détaillées sur chacune de ces réunions.

Une vidéo sur les temps forts de la deuxième Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel, sur le thème "Renforcer la confiance et susciter l'espoir pour bâtir notre avenir commun", organisée à Rome du 19 au 21 juin 2025, est projetée.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

Une vidéo sur les temps forts du Forum parlementaire de l'UIP à l'occasion du forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable, tenu à New York le 22 juillet 2025, est projeté.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

M. Xuejun Tian (Chine), rendant compte du Séminaire interrégional 2025 sur la réalisation des objectifs de développement durable à l'intention des parlements des pays en développement, tenu à Pékin du 28 août au 6 septembre 2025, rappelle que l'événement a porté sur quatre thèmes : le quatre-vingtième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies ; la gouvernance inclusive de l'IA ; le trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ; et la mise en œuvre des ODD fondée sur l'inclusivité et l'adaptation aux contextes nationaux. Il ajoute que des visites de terrain ont également été organisées pour découvrir des projets locaux axés sur un développement économique de haute qualité, la protection écologique et l'IA. Il souligne que le Séminaire en est à sa septième édition et qu'il constitue un espace essentiel pour permettre aux parlements des pays en développement d'échanger sur leurs expériences et réalisations, contribuant ainsi à renforcer le développement durable, la démocratie et les cadres juridiques. Il dit que le Séminaire est aussi l'occasion pour les parlements des pays en

développement et l'UIP de travailler ensemble afin de dynamiser la coopération législative en vue de favoriser le bien-être de tous les peuples grâce au développement durable. Il conclut son propos en déclarant que, face à l'accélération de la multipolarité et à la mondialisation économique qui bouleversent l'ordre mondial dans un contexte international complexe et volatil, il est essentiel de défendre un multilatéralisme authentique et de promouvoir un développement coordonné.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

M. W. Soto Palacios (Pérou), rendant compte de la onzième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP tenue à Lima du 11 au 13 septembre 2025 sur le thème *Unir les générations en faveur de l'égalité des sexes*, déclare que le fait que la parité ait été atteinte pour la première fois à cette édition montre qu'il est possible de changer les choses dès lors que l'on s'y engage. Il souligne néanmoins que le ralentissement, voire le recul, des progrès vers l'égalité des sexes dans la prise de décision au parlement est préoccupant et nécessite des mesures fortes, notamment des réformes législatives visant à instaurer des quotas, en particulier pour les jeunes femmes parlementaires. Il explique que, pour attirer davantage de jeunes en politique, notamment des femmes, il faut des institutions exemplaires qui mettent en œuvre des pratiques inclusives, appliquent une tolérance zéro à l'égard du harcèlement et de la violence sexiste et proposent des conditions de travail flexibles compatibles avec la vie de famille. Il ajoute que l'égalité des sexes ne peut être atteinte qu'au moyen d'une coopération étroite avec les parlementaires plus expérimentés et la société civile. Il fait observer que le message fort porté par les jeunes parlementaires à l'issue de la Conférence est qu'il est temps de passer des gestes symboliques aux mesures concrètes. Il conclut son intervention en indiquant qu'à cet égard, le document final de la Conférence indique clairement comment faire de l'égalité des sexes une réalité.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

M. S.S.K. Njie (Gambie) rend compte de la réunion parlementaire tenue à New York le 24 septembre 2025 à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations Unies sous le thème *Les parlements et Beijing +30*. Il dit que l'événement a mis l'accent sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et que les participants ont dressé le bilan des progrès et des reculs enregistrés tout au long du parcours engagé il y a 30 ans en faveur d'une plus grande participation des femmes à la vie politique, notamment aux postes de direction. Il explique que pour progresser dans ce domaine il faut des stratégies élaborées par des dirigeants qui souhaitent créer une dynamique et qui refusent d'accepter que les inégalités sont inéluctables. Il déclare que, face à la discrimination et à la violence sexistes, rester silencieux revient à s'en rendre complice, et que les droits des femmes et des filles font intrinsèquement partie de leur humanité. Il précise que le combat en faveur de l'égalité des sexes ne saurait aboutir sans le soutien des hommes, appelés à agir comme alliés faisant usage de leur voix et de leur vote pour protéger les plus vulnérables. Il conclut son propos en appelant les parlements à traduire la Déclaration de Beijing en actions concrètes et à réaffirmer que l'égalité des sexes n'est pas un privilège, mais un droit garanti devant être protégé, promu et appliqué dans l'ensemble de la société.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

M. J. Fakhro (Bahreïn) rend compte de l'événement parallèle intitulé *Aucune femme laissée de côté : discussion sur la représentation des femmes dans toute leur diversité en politique*, tenu à New York le 25 septembre 2025 en marge de la Réunion parlementaire. Il indique que l'événement a été organisé dans le cadre du volet sur le leadership des femmes relevant de l'initiative en faveur de la participation des femmes et des jeunes à la démocratie (WYDE), un nouveau projet stratégique axé sur le soutien à la participation et au leadership des femmes au parlement et sur la lutte contre les normes sociales négatives et la violence sexiste. Il précise que cette initiative d'une durée de deux ans, financée par l'Union européenne et mise en œuvre par l'UIP en partenariat avec ONU Femmes, International IDEA et Cités et gouvernements locaux unis, arrive à échéance fin 2026 et qu'elle vise à développer les partenariats ainsi qu'à renforcer le leadership des parlementaires dans la réalisation de ses objectifs. Il souligne que, grâce aux dialogues

intergénérationnels utiles menés entre les parties prenantes présentes à l'événement, notamment les femmes parlementaires, des questions cruciales ont été examinées et des synergies ont été créées autour des axes prioritaires de l'initiative WYDE. Il indique que des outils pratiques sont en cours d'élaboration pour agir dans ces domaines, notamment des orientations et des supports de formation. Il affirme pour conclure que l'UIP doit continuer de promouvoir cette initiative phare, qui constitue un investissement essentiel en faveur de la démocratie pour tous.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

Une vidéo sur les temps forts du onzième Sommet des présidents de parlement du G20 (P20), tenu au Cap (Afrique du Sud) les 1^{er} et 2 octobre 2025, est projeté.

La Vice-Présidente considère que le Conseil directeur souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

Point 17 de l'ordre du jour

DIVERS

La Vice-Présidente indique que le projet de Politique de durabilité de l'UIP, approuvé par le Comité exécutif, a été communiqué en temps voulu aux membres du Conseil directeur, en vue de son approbation officielle lors de la 217^e session à Istanbul.

Le Secrétaire général souligne que le Prix Cremer-Passy décerné chaque année à un parlementaire en reconnaissance de sa contribution à des travaux essentiels de l'UIP ne figure pas à l'ordre du jour de la 216^e session car le jury n'a pas pu, pour des raisons indépendantes de sa volonté, achever l'ensemble des étapes du processus. Il indique que le jury poursuivra ses travaux selon les étapes prévues et présentera en temps utile un rapport sur leur avancement.

La Vice-Présidente déclare close la 216^e session du Conseil directeur, après l'échange de courtoisies d'usage.

La séance est levée à 15 h 45.